

La protection du public au cœur de nos actions



Ordre
des agronomes
du Québec

Montréal, le 31 mars 2005

M. Michel Bissonnet
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Yvon Marcoux

Montréal, le 31 mars 2005

M. Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

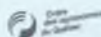
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.
Claire Bolduc, agronome



Montréal, le 31 mars 2005

Me Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.
Claire Bolduc, agronome



Conformément au Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005.

Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec - 2005
Tirage : 1000 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition : Louise Lavoie
Révision : Denise Dupuis
Conception et réalisation graphique : Plourde Infocom

Dépôt légal - 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-922380-17-3
ISSN 1481-1820

La protection du public au cœur de nos actions

NOTRE MISSION :

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer les utilisateurs de services agronomiques et les consommateurs de la compétence, du professionnalisme et de l'engagement des agronomes et ainsi favoriser le mieux-être de la société.

NOTRE VISION :

la place qu'entend occuper l'OAQ

Être la référence incontournable en matière d'évolution de l'agroalimentaire et de l'agroenvironnement.

NOS VALEURS :

**les critères moraux qui guident
les membres de l'OAQ**

L'intégrité, la transparence, la collégialité, la rigueur professionnelle, le respect.

NOTRE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Pour accomplir son mandat, le Bureau de l'OAQ s'est donné des priorités stratégiques qui ont servi d'assise au plan d'action 2002-2006. Ces priorités sont :

- Viser l'excellence des membres dans tous les domaines où ils doivent opérer et intervenir.
- Faire valoir la place de l'Ordre des agronomes du Québec et de la profession dans le monde agroalimentaire québécois et canadien.
- Exercer un leadership dans l'orientation des sciences agronomiques et de l'environnement.
- Stimuler le sentiment d'appartenance à l'Ordre des agronomes du Québec.
- Assurer la pérennité et le développement de l'Ordre des agronomes du Québec au plan financier.

TABLE DES matières

Membres du Bureau 2004-2005	3	Rapports des sections régionales	30
Employés du siège social	3	Abitibi - Témiscamingue	30
Rapport de la présidente	4	Côte-du-Sud	30
Rapports d'activité du Bureau		Est du Québec	30
et du comité administratif	8	Estrie - Bois-Francs	31
Renseignements généraux	11	Laval - Rive-Nord	32
Rapport de la directrice générale	13	Montréal - Rive-Sud	32
Rapport du comité d'enquête	16	Outaouais	33
Rapport du syndic	18	Québec	34
Rapports des comités légaux	19	Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord	35
Admission	19	Saint-Hyacinthe	35
Arbitrage des comptes	20	Trois-Rivières - Nicolet	36
Formation des agronomes	21	Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec	37
Équivalences	21	50 ans de vie agronomique	37
Discipline	22	Rapport des vérificateurs	38
Inspection professionnelle	24	Budget 2005-2006	53
Révision	25		
Rapports des comités aviseurs	26		
Assurance responsabilité professionnelle	26		
Finances	27		
Formation continue	28		
Législation	28		
Médailles et mérites	29		



Dans l'ordre habituel : 1^{re} rangée : M. Sylvain Blanchette, adm. nommé, M^{me} Louise Lévesque, adm. nommée, M. Louis Lesage, agr., M^{me} Claire Bolduc, agr., M^{me} Geneviève Dufour, agr., M^{me} Chantal Chartier, agr., M. René Mongeau, agr.

2^e rangée : M. Philippe Dionne, agr., M. Robert Blanchette, adm. nommé, M. Robert Gélinas, agr., M. Marc Trudelle, agr., M. Yvan Girard, agr., M. Marco Morin, agr., M. Conrad Bernier, agr. N'apparaissent pas sur la photo : M. Éric Léger, agr., M. Hugo Fréchette, agr., et M. René Baillargeon, agr.

Présidente

Claire Bolduc, agr.*

Vice-président

Louis Lesage, agr. *

Autres administrateurs

René Baillargeon, agr., président, section de l'Estrie – Bois-Francs, depuis décembre 2004

Conrad Bernier, agr., président, section de Québec

Robert Blanchette,* administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Sylvain Blanchette, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Chantal Chartier, agr., présidente, section de l'Abitibi-Témiscamingue

Philippe Dionne, agr., président, section de l'Est du Québec

Geneviève Dufour, agr., présidente, section de la Côte-du-Sud

Hugo Fréchette, agr., président, section de l'Estrie – Bois-Francs jusqu'en décembre 2004

Robert Gélinas, agr., président, section de Trois-Rivières – Nicolet

Yvan Girard, agr., président, section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

Éric Léger, agr., président, section de Laval – Rive-Nord

Louise Lévesque, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

René Mongeau, agr., président, section de Montréal – Rive-Sud

Marco Morin, agr., * président, section de l'Outaouais

Marc Trudelle, agr., * président, section de Saint-Hyacinthe

* Membres du comité administratif

Les employés du siège social

Suzanne Birtz, technicienne en administration

Johanne Bisson, préposée, service aux membres et affaires juridiques

Marjolaine Charbonneau, secrétaire, jusqu'au 19 novembre 2004

Francine Chevalier, surnuméraire occasionnelle

Denise Dupuis, adjointe administrative

Patricia Landry, agr., syndique adjointe

Louise Lavoie, directrice des communications et des relations publiques

Claudine Lussier, agr., directrice générale

Angèle Morin, secrétaire et réceptionniste

Yveline Martin, agr., chargée de projets et répondante en agroenvironnement

Georges O'Shaughnessy, agr., syndic

André Rochon, agr., *syndic adhoc*, depuis le 7 février 2005

Louissette Rougeau, agr., secrétaire de l'ordre

Caroline Veillette, agr., chargée de projets, depuis le 31 mai 2004



Une année de réalisations importantes !

S'il fallait décrire l'année qui vient de s'écouler en un seul mot, c'est sans conteste le mot « réalisations » qui la résumerait le plus exactement. En effet, en

plus de poursuivre les activités régulières de l'Ordre avec efficacité, plusieurs dossiers importants ont été menés à terme afin de mieux outiller les agronomes dans leurs activités quotidiennes. Et cette année qui se termine a, tout comme les précédentes, été riche en événements et activités de toutes sortes, tant sur le plan professionnel qu'au niveau des actualités entourant les affaires agricoles. En tant qu'instance neutre et dédiée à la protection du public, l'Ordre a été interpellé à plusieurs reprises et sur plusieurs sujets relevant de l'expertise agronomique. La tâche a été relevée avec brio grâce à l'équipe dévouée de l'Ordre et également grâce à l'aide inestimable de plusieurs dizaines d'agronomes bénévoles qui apportent leur contribution à nos activités. C'est donc avec fierté et plaisir que je vous présente ce rapport annuel. Vous y trouverez le détail des principales décisions du Bureau et du comité administratif ainsi qu'un aperçu des différents dossiers d'actualité qui ont retenu l'attention des administrateurs.

Poursuivre notre travail et maintenir nos engagements

À titre de présidente, l'une de mes tâches principales est de présider les réunions du Bureau et du comité administratif et de veiller au suivi des décisions prises lors de ces réunions. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau a tenu cinq réunions régulières en plus de neuf réunions extraordinaires alors que le comité administratif s'est réuni à onze reprises. Je souhaite adresser mes plus sincères remerciements au vice-président de l'Ordre, M. Louis Lesage, agr., aux présidentes et présidents des sections régionales ainsi qu'à l'administratrice et aux administrateurs nommés pour le dynamisme et le professionnalisme dont ils ont fait preuve lors des discussions tenues au cours de ces rencontres. Nous avons ainsi pu déterminer les orientations majeures de l'Ordre et assurer une saine gestion de l'organisation.

En terme d'orientation d'ailleurs, l'Ordre a choisi, depuis déjà sept ans, de miser sur un soutien et un accompagnement efficaces des agronomes pour accomplir son principal mandat, la protection du public. Ainsi, nos membres ont été placés au centre de nos préoccupations et de nos interventions. Cette façon de faire nous permet d'assurer une grande qualité des services agronomiques en plus de favoriser la contribution de nombreux agronomes aux questions agronomiques et professionnelles sur lesquelles nous devons nous attarder. Face aux changements importants auxquels doit encore faire face notre profession, nous pouvons ainsi répondre adéquatement aux divers besoins exprimés, tant par nos membres que ceux que la société nous adresse.

Ainsi, après que le Bureau ait adopté, en mars 2004, plusieurs outils de soutien et d'encadrement pour le bénéfice des agronomes, nous avons assuré leur diffusion au cours de l'année 2004-2005. Le *Mémento de l'agronome du Québec* a donc été officiellement lancé lors de notre congrès annuel, en juin dernier, tout comme le *Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie* qui en est partie intégrante. Ces deux documents de référence réunissent tous les renseignements pertinents au milieu d'intervention des agronomes et aux exigences relatives à l'exercice de la profession. Nous en avons également fait la promotion auprès de plusieurs instances tels les employeurs, les facultés d'agronomie québécoises et les ministères concernés par les activités de l'Ordre. Le *Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie* a quant à lui fait l'objet de sessions de formation offertes aux agronomes. Celles-ci ont d'ailleurs suscité un réel intérêt et l'Ordre devrait les poursuivre au cours de la prochaine année.

Un autre document de référence d'envergure a été publié en octobre 2004, soit la *Politique générale concernant la surveillance des actes agronomiques*. Faisant ici directement référence à une obligation des agronomes, celle prévue à l'article 28 c) de la Loi sur les agronomes, cette politique de surveillance permet de préciser les modalités de prestation devant accompagner cette importante responsabilité. Cette fois encore, la publication de cet ouvrage a fait l'objet d'une promotion active de notre part auprès des agronomes. Nous avons également rencontré de façon particulière les employeurs de certains de nos membres afin qu'ils soient non seulement au fait des obligations qui incombent à leur personnel professionnel, mais qu'ils prennent également conscience de leurs obligations, en tant qu'employeurs, au regard des lois professionnelles.

Enfin, nous avons maintenu notre rythme de production et de mise à jour des grilles de référence touchant plusieurs actes agronomiques. Celles-ci ont été placées sur le site Web de l'Ordre afin de les rendre rapidement disponibles. Des activités de formation et d'information ont également été organisées relativement à certaines des grilles de référence, et ce, au bénéfice de nos membres. L'intérêt démontré à chacune de nos sessions de formation nous incite à poursuivre notre implication dans ce type d'activités.

La protection du public : des critères de performance reconnus

Toujours avec le même objectif de remplir son mandat de protection du public et d'assurer la qualité des services agronomiques, l'Ordre n'a de cesse d'améliorer constamment ses façons de faire. À cette fin, l'Ordre respecte attentivement les divers mécanismes prévus au Code des professions, notamment en ce qui concerne les critères de performance reconnus auxquels sont soumis les agronomes. Ces critères touchent l'admission à la pratique, la formation continue, l'inspection professionnelle, la déontologie et la discipline. De plus, l'Ordre porte un regard attentif sur les événements et les organisations du milieu agroalimentaire afin d'effectuer la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre. Voici plus en détails quelques actions spécifiques accomplies au cours de l'année écoulée.

Admission à la pratique

La première étape du cheminement de l'agronome consiste à développer un bagage de connaissances scientifiques, de compétences et d'aptitudes professionnelles qui lui permettront d'intervenir adéquatement en tant que conseiller certifié dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En conséquence, nous exerçons une vigilance notable face aux programmes de formation qui donnent ouverture au permis d'exercice de la profession agronomique. C'est pourquoi, nous avons entrepris un important travail en vue de préciser les compétences incontournables que devront maîtriser les agronomes dans la décennie à venir et avons convenu de traduire ces compétences de façon à ce que les universités québécoises offrant des programmes de formation agronomique puissent intégrer les exigences de l'Ordre à leurs programmes tout en leur donnant les particularités qu'elles souhaitent y apporter.

Parallèlement à ce travail, nous avons poursuivi activement les travaux entrepris avec l'Institut agricole du Canada dans le but de préciser les exigences de formation à l'égard de tous les programmes universitaires agronomiques offerts au Canada. Après avoir complété une première analyse des programmes offerts dans les huit facultés d'agronomie canadiennes, nous entamons maintenant les travaux et les discussions afin de cerner plus précisément les profils de formation et de compétences qui pourront faire l'objet d'exigences formelles de la part des deux organisations, dans le but de reconnaître les programmes donnant ouverture au permis d'exercice de la profession au Québec et ailleurs au Canada, là où les législations le requièrent. Cette démarche facilitera aussi les mécanismes favorisant la circulation des professionnels partout au Canada.

Par ailleurs, les candidats ayant complété un programme de formation satisfaisant aux critères établis par l'Ordre se présentent toujours à l'examen d'admission à la pratique, lequel a notamment comme objectif de valider le comportement professionnel. Cet exercice constitue l'étape décisive menant à la pratique de l'agronomie. Durant la dernière année, nous avons ainsi attribué 143 nouveaux permis d'exercice.

Enfin, le programme de mentorat, adopté en mars 2004 par les administrateurs de l'Ordre, a fait l'objet d'un projet-pilote dans la région montréalaise. Ce mécanisme d'accompagnement de jeunes agronomes ayant trois ans et moins de pratique comblera un besoin d'assistance et d'entraide et facilitera l'intégration des agronomes en début de carrière dans leur milieu de travail. De fait, des échanges et des discussions avec un agronome cumulant cinq années et plus d'expérience permettent souvent de définir plus clairement la conduite à adopter dans des situations délicates, d'établir un réseau de contacts et d'atteindre plus rapidement un niveau de professionnalisme supérieur.

Formation continue

L'Ordre juge essentiel que le solide bagage de connaissances détenu au moment de débiter dans la vie professionnelle soit maintenu et développé tout au long de la carrière. De même, il est important que les agronomes développent d'autres aptitudes et acquièrent de nouvelles connaissances qui répondent aux besoins spécifiques de leur milieu de travail. Voilà les deux aspects sur lesquels l'actuelle politique de formation continue met l'accent. Il apparaît d'ailleurs que cette dernière a des effets positifs pour nos membres, non seulement en raison de la réflexion que chacun doit faire pour répondre à ses besoins de formation, mais aussi en regard de l'offre d'activités de formation qui est désormais plus importante et diversifiée.

Inspection professionnelle

En matière d'inspection professionnelle, l'Ordre maintient ses actions portant sur l'inspection dans le respect des champs d'expertise agronomique. Le Bureau de l'Ordre convient plus que jamais que l'inspection professionnelle constitue une intervention majeure qui non seulement permet de surveiller et de vérifier la pratique agronomique de nos membres, mais qui en plus favorise l'établissement d'une autre forme d'accompagnement des agronomes dans l'évaluation et l'amélioration de leur pratique. Mise en place depuis quelques années déjà, l'inspection par champ d'activité se révèle fort appréciée des membres en raison de la qualité et de la pertinence des échanges qui se tiennent entre l'inspecteur et l'agronome inspecté.

Déontologie

Le Code de déontologie des agronomes, qui avait fait l'objet d'une importante révision, a connu une large diffusion auprès de nos membres depuis son entrée en vigueur le 19 septembre 2002. À cet égard, le syndic de l'Ordre, M. Georges O'Shaughnessy, agr., a poursuivi son travail de vulgarisation par le biais de sessions de formation qu'il donne tant aux agronomes qu'aux futurs agronomes. La publication régulière de chroniques d'information dans le bulletin *Agro-Nouvelles* lui permet également de sensibiliser les agronomes à des aspects particuliers du code et donc d'attirer leur attention sur les obligations auxquelles ils sont soumis. L'objectif visé est non seulement que les agronomes connaissent bien leur code de déontologie mais aussi qu'ils le mettent en pratique au quotidien.

Par ailleurs, lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2004, une proposition soumise à l'étude portait précisément sur les conflits d'intérêts et visait de façon particulière nos membres oeuvrant dans le secteur de la vente des intrants agricoles. En rappelant que la très grande majorité de ces produits sont distribués en vente libre et avec le souci de respecter tous les membres de l'Ordre, mais également de favoriser les meilleures pratiques professionnelles, les administrateurs ont proposé la tenue d'un *Forum sur les conflits d'intérêts*. L'objectif poursuivi vise à discuter des mécanismes à mettre en place et des attitudes à adopter en toutes circonstances lors de la prestation de services agronomiques. Préparé activement au cours de l'année, ce Forum se tiendra à l'automne 2005.

Discipline

La discipline constitue l'un des plus importants critères de performance auxquels sont soumis les agronomes. L'équipe des syndics de l'Ordre fait à ce chapitre un important travail, tout autant pour répondre aux demandes d'enquête, qui se font de plus en plus nombreuses, que pour informer adéquatement les agronomes qui leur adressent leurs questions.

Par ailleurs, quelques dossiers sont présentement pendants devant le comité de discipline de l'Ordre. L'Ordre des agronomes, tout comme plusieurs ordres professionnels, constate que certains dossiers de discipline s'étirent indûment devant les instances judiciaires. Cela a pour effet de mobiliser inutilement les ressources de l'Ordre pour lesquelles l'ensemble des membres contribue, mais également et surtout, cela fait en sorte de jeter un discrédit sur un processus qui se veut transparent, sérieux et juste pour tous. Nous avons à cet égard choisi de sensibiliser les autorités compétentes afin que des solutions, déjà prévues par ailleurs, soient mises en place dans les délais les plus brefs, et ce, pour le plus grand bénéfice du public, de l'Ordre des agronomes et de tous les ordres.

Le fonctionnement de l'Ordre : regard sur la planification stratégique

Adoptée en 2001, le plan d'action stratégique 2002-2006 s'articule autour de cinq priorités qui regroupent les diverses interventions et actions auxquelles l'Ordre souscrit.

- **Viser l'excellence des agronomes dans tous les domaines où ils doivent opérer et intervenir**

Nos interventions pour produire des guides de référence, des outils et des activités de formation continue visent à atteindre cet objectif.

- **Faire valoir la place de l'OAQ et de la profession dans le monde agroalimentaire québécois et canadien**

Nos interventions publiques et nos rencontres avec les partenaires et les instances des milieux professionnels et agroalimentaires nous permettent de mettre en valeur tant les compétences des agronomes que notre profession et l'Ordre. D'autres interventions judiciaires ou politiques sont également entreprises quand les démarches de sensibilisation ne donnent pas les résultats attendus.

- **Exercer un leadership dans l'orientation des sciences agronomiques et de l'environnement**

Plusieurs de nos interventions sont faites dans le but d'améliorer de façon générale l'apport des activités du domaine de l'agroalimentaire au mieux-être de notre société. Dans tous les cas, il s'agit de mettre à la disposition des interlocuteurs en présence l'expertise d'une profession et un point de vue le plus neutre possible.

- **Stimuler le sentiment d'appartenance à l'OAQ**

Les interventions faites par l'Ordre afin de promouvoir la profession permettent de rencontrer en partie cet objectif. Nous portons également une attention particulière aux communications que nous adressons à nos membres afin qu'ils soient constamment informés de nos actions et de nos interventions.

- **Assurer la pérennité et le développement de l'Ordre au plan financier**

En plus de s'assurer de la saine gestion des actifs de l'Ordre, nous travaillons à diversifier les revenus de notre organisme, notamment par la recherche d'aides financières pouvant être compatibles avec la réalisation de nos objectifs.

Enfin, sur le plan du fonctionnement de l'Ordre, le Bureau a mis l'énergie requise afin d'apporter une solution à long terme à une situation observée depuis près d'une décennie, en l'occurrence la rémunération des élus et des administrateurs. Sujet particulièrement délicat s'il en est un, il se trouve que les personnes en fonction demeurent les plus aptes pour préciser la nature du travail et le temps devant être consacré à la tâche d'administrateurs ou d'élus de l'Ordre et ce sont ces mêmes personnes qui sont appelées à décider de leur rémunération. Ainsi, au terme de plusieurs séances de travail sur le sujet, le Bureau a adopté une politique de rémunération des élus qui permettra de reconnaître adéquatement la valeur du travail effectué par les titulaires des postes de présidence et de vice-présidence. Ce travail se poursuivra au cours de la prochaine année en ce qui concerne la rémunération des administrateurs. De plus, afin que l'exercice soit transparent et sans équivoque, la pleine application de cette politique de rémunération des élus et administrateurs n'entrera en vigueur qu'au cours de l'année financière 2007-2008, au moment où tous les postes d'administrateurs et d'élus auront connu une période électorale confirmée. Dans l'intervalle, un ajustement à la rémunération actuelle correspondant à l'indice des prix à la consommation sera accordé.

L'Ordre intervient publiquement

L'Ordre se fait de plus en plus présent sur la place publique afin de mettre au service de la société l'expertise de la profession agronomique. Depuis quelques années, on a vu surgir de nombreuses préoccupations touchant l'agriculture et l'agroalimentaire et plus que jamais, cette expertise qui est la nôtre est sollicitée.

Ainsi, à plusieurs occasions, nous sommes intervenus publiquement dans les médias écrits, électroniques et télévisuels afin d'apporter soit une expertise, soit des précisions quant à la nature exacte des problématiques soulevées ou en ce qui concerne les solutions pouvant être envisagées. Les sujets sur lesquels nous sommes interpellés sont variés mais mentionnons tout de même les prises de position sur la protection du territoire agricole (Radio-Canada, 8 novembre 2004), les interventions et les mises au point concernant la levée du moratoire en production porcine (TVA, 12 novembre 2004), des débats télévisés sur la pollution par les activités agricoles ou sur la qualité des aliments (Télé-Québec et Radio-Canada, mars 2005) et des interventions variées auprès de plusieurs journalistes de la presse écrite et parlée pour compléter les renseignements nécessaires à leurs reportages.

Nous avons également présenté l'état de nos travaux ainsi que le *Mémento de l'agronome du Québec* au groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés mis en place par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Enfin, une autre intervention d'importance concernait la vaste consultation publique entreprise par le ministre de l'Environnement du Québec sur le projet de Plan de développement durable du Québec. De façon plus globale, en matière de développement durable des activités agricoles, les agronomes ont traité des enjeux actuels concernant l'autonomie alimentaire, les activités agricoles et les préoccupations environnementales. Intitulé *Équilibre, bien-être, réciprocité : les mots-clés d'une agriculture durable!*, notre mémoire a été présenté en mars 2005 à Québec. Il est intéressant de noter que l'Ordre des agronomes se donnait une définition d'agriculture durable dès 1991, soit 14 ans avant la présente consultation, et que cette même définition a servi d'assise à nos interventions depuis lors.

J'aimerais remercier tous les agronomes qui ont offert généreusement leur temps et leur savoir pour alimenter la position de l'Ordre dans tous les dossiers que nous avons traités. Leur soutien a été précieux et a permis à l'OAQ de remplir adéquatement son rôle en fournissant une information professionnelle et objective sur les sujets abordés.

Des partenaires importants et des rencontres profitables

L'Ordre entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec plusieurs organismes et ministères, en plus de maintenir des relations privilégiées avec les facultés d'agronomie de l'Université Laval et de l'Université McGill. Cette année encore, nous avons également travaillé en collaboration avec les ministères de l'Agriculture, des Affaires municipales, de l'Environnement, du Développement régional, de la Justice et des Communautés culturelles, autant d'instance dont les hauts dirigeants comptent parmi nos interlocuteurs privilégiés. De plus, nous travaillons régulièrement avec l'Office des professions du Québec ainsi qu'avec les instances du Conseil interprofessionnel du Québec.

L'OAQ a aussi maintenu, encore cette année, des contacts étroits avec les ordres dont les activités professionnelles sont susceptibles de croiser celles de nos membres, notamment les vétérinaires, les ingénieurs forestiers, les chimistes, les diététistes, les ingénieurs et les architectes.

Enfin, plusieurs membres de l'Ordre ont participé à diverses instances consultatives ou décisionnelles. Ainsi, l'Ordre est membre du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire (CRAAQ), du Conseil du paysage québécois et de Solidarité rurale du Québec, alors qu'un représentant de l'Ordre siège au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyses agricoles ainsi qu'à la Table québécoise sur l'herbe à poux.

Dix ans plus tard, tirer sa révérence !

C'est avec un gros pincement au cœur mais surtout avec un sentiment de travail accompli que je tire ma révérence après dix années d'implication active au sein de l'Ordre des agronomes Québec. À titre de vice-présidente d'abord, puis de présidente depuis maintenant six ans, j'ai vu évoluer de près et j'ai suivi le développement et le repositionnement de notre organisation alors même que l'ensemble du milieu agricole et agroalimentaire vivait des moments particulièrement difficiles. J'ai vécu intensément ces années, j'en ai apprécié tous les instants, les heureux moments comme les passages plus ardu. Et je me rappelle constamment que nous exerçons la profession la plus noble et la plus utile à une société, celle qui contribue à nourrir le monde ! À cette profession dont je suis très fière, je souhaite qu'elle poursuive son évolution dans la sagesse et le professionnalisme qui l'ont toujours caractérisée depuis sa création. Et j'adresse à notre nouveau président, M. Conrad Bernier, agr., tous mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Un grand Merci !

La fonction de présidente de l'Ordre des agronomes peut difficilement s'effectuer sans la collaboration des administrateurs et l'implication des membres au sein de nos différents comités de travail. Je désire donc remercier toutes ces personnes qui, au cours de la dernière année, et des dix dernières années, ont généreusement donné de leur temps à l'avancement des affaires de l'Ordre et conséquemment, à la profession agronomique.

Je tiens également à saluer de façon toute spéciale la contribution du vice-président, M. Louis Lesage, agr., pour sa participation active, sa disponibilité aux affaires de l'Ordre, son appui à nos travaux et ses conseils judicieux. Je remercie sincèrement les présidentes et présidents des sections régionales ainsi que l'administratrice et les administrateurs nommés pour le dynamisme et le professionnalisme dont tous ont fait preuve au long des discussions qui ont jalonné la dernière année.

Bien entendu, l'Ordre a pu compter sur une équipe dynamique et dévouée qui a su épauler les élus et assurer une saine gestion de ses affaires. Je désire remercier chaleureusement le personnel du siège social pour le dévouement et le très grand professionnalisme démontré par tous et chacun, sous l'habile direction de Mme Claudine Lussier, agr. De façon personnelle et particulière, je souhaite souligner notre complicité des cinq dernières années (et plus...) et je lui adresse mes remerciements du fond du cœur pour sa collaboration et son soutien de tous les instants. Enfin, je remercie très sincèrement mon critique le plus fidèle et le plus patient de mes conseillers pour son soutien indéfectible depuis dix ans, mon conjoint, l'agronome Richard Dessureault.

Longue et belle vie à l'Ordre des agronomes du Québec.



CLAIRE BOLDUC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

Rapport d'activité du Bureau

Mandat

Le Bureau a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre, à l'application du Code des professions et de la Loi ainsi que des règlements de l'Ordre des agronomes du Québec. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le Bureau a tenu 14 réunions dont 9 étaient des réunions extraordinaires. Lors de ces réunions, en plus de résolutions courantes, les membres du Bureau ont adopté des résolutions et donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

Ressources humaines

- Reconduire le contrat de M^{me} Claudine Lussier, agr., qui occupe les fonctions de directrice générale de l'Ordre.
- Nommer M. André Rochon, agr. et ing., à titre de syndic adjoint *ad hoc* de l'OAQ à compter du 7 février 2005.
- Recruter et embaucher M. Jocelyn Magnan, agr., au poste d'inspecteur en sol, agroenvironnement et régie de la production végétale afin d'assister le comité d'inspection professionnelle.
- Nommer M^{me} Chantale Grégoire, agr., à titre d'experte en économie, gestion et financement agricoles de l'Ordre et autoriser cette dernière à agir à titre d'enquêteur afin d'assister le comité d'enquête chargé de la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre.

Comités et nominations

- Nommer les membres du comité administratif 2004-2005.
- Nommer les scrutateurs ainsi que les scrutateurs suppléants pour les élections 2005 à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre.
- Nommer les membres des comités légaux, d'orientation et *ad hoc*, leur confier des mandats spécifiques.
- Nommer les représentants de l'Ordre sur des comités externes.
- Mandater le comité administratif de l'Ordre d'analyser les avantages et les inconvénients de tenir le congrès de l'OAQ à la même période et au même endroit pendant plusieurs années consécutives.
- En plus des mandats reconduits, confier de nouveaux mandats spéciaux à différents comités en vue de répondre à des besoins identifiés en cours d'année.

Comité d'inspection professionnelle

- Effectuer la mise à jour de la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du plan agroenvironnemental de fertilisation*.

Comité de législation

- Ajouter une disposition à l'article 35 du Code de déontologie des agronomes concernant la divulgation des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.
- Rédiger le Projet de Règlement modifiant le Code de déontologie des agronomes qui vient modifier l'article 65 et ajouter l'article 65.1 relativement à la signature des actes agronomiques posés sous surveillance.
- Modifier le Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec afin de créer une alternance des élections à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre.
- Revoir les règlements des sections de façon à créer une alternance dans les élections des administrateurs des sections régionales.

Comité des finances

- Analyser les coûts d'organisation du congrès de l'Ordre et étudier l'intérêt de confier au CRAAQ la réalisation de certains volets du congrès 2005.
- Identifier de nouvelles possibilités de financement en vue de diversifier les sources de revenus de l'Ordre.
- Analyser les états financiers des sections régionales de l'Ordre de façon à dégager des recommandations pour le bénéfice de l'ensemble des conseils de sections.
- Mettre en place des comités *ad hoc* pour notamment :
 - Revoir les conditions de traitement et de rémunération à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre et analyser la structure organisationnelle de l'OAQ.
 - Organiser un Forum sur les conflits d'intérêts.
 - Suivre le dossier des pesticides en milieu rural.

Affaires légales et professionnelles

- Retirer 258 noms du Tableau des membres pour non-renouvellement de la cotisation.
- Déposer quatre plaintes de nature pénale pour pratique illégale de la profession d'agronome ou pour usurpation du titre d'agronome.
- Effectuer des interventions légales auprès de l'Ordre des technologues professionnels du Québec relativement à l'obligation pour les technologues professionnels de poser des actes agronomiques uniquement sous la surveillance d'un agronome.
- Devancer la période de renouvellement du permis d'exercice de façon à recevoir les documents au 1^{er} mars.
- Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec et le transmettre à l'Office des professions du Québec.

- Adopter la *Politique de l'Ordre des agronomes du Québec concernant l'élection aux postes de présidence et de vice-présidence*, laquelle vient préciser les éléments organisationnels non abordés dans le règlement sur les modalités d'élection.
- Adopter la version finale de la *Politique générale concernant la surveillance des actes agronomiques*, laquelle comporte le ratio maximal de techniciens agricoles pouvant poser des actes agronomiques sous la surveillance d'un agronome.
- Maintenir le programme actuel d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes compte tenu des conclusions de l'étude effectuée par le comité d'assurance responsabilité professionnelle au sujet d'une assurance obligatoire pour tous les agronomes.
- Adopter le programme de surveillance générale 2005-2006 de l'inspection professionnelle.
- Approuver les recommandations du comité d'inspection professionnelle à l'effet de ne pas obliger certains agronomes à réussir un cours ou un stage de perfectionnement, avec ou sans limitation de leur permis d'exercice, à la suite de leur enquête particulière effectuée en 2004 concernant l'évaluation de leur compétence en fertilisation.
- Adopter la *Politique de formation continue 2004-2007*.
- Adopter le programme du Forum sur les conflits d'intérêts, lequel vise à dégager des règles générales à suivre pour que tout agronome, dans le cadre de ses activités professionnelles, évite de se placer en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.
- Adopter les positions de l'OAQ sur des dossiers d'intérêt public reliés à la profession agronomique :
 - Version 2004-2005 de la *Ligne directrice de l'OAQ sur la gestion des matières fertilisantes* où le rapport C/N qui vient tracer la limite entre les différents engrais organiques est de 15 et où des notes techniques viennent moduler la dose de 55 kg/ha d'azote potentiellement disponible.
 - Version 2004-2005 de la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour d'un plan agroenvironnemental de fertilisation*, laquelle comprend un document synthèse du PAEF dont le contenu est défini, ceci dans le but de fournir rapidement un portrait global de la situation.
 - Modification du nom de la ligne directrice sur les avis agronomiques de déboisement par *Milieux boisés : évaluation agronomique du potentiel des sols* afin de mieux refléter les actes posés par l'agronome dans les dossiers relatifs au déboisement comparativement à ceux relevant de l'ingénieur forestier.
 - *Ligne directrice sur le suivi au PAEF*, laquelle vient faire la distinction entre le suivi prévu à l'article 25 du *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* et le suivi relatif à tout acte agronomique.
- Ligne directrice *Grille de référence pour la préparation et le suivi d'un plan de réduction de pesticides sur les terrains de golf*, laquelle vient soutenir et encadrer les agronomes qui, en vertu de l'article 73 du Code de gestion des pesticides, sont les seuls professionnels habilités à signer de tels plans.
- Mémoire de l'OAQ intitulé *Équilibre, bien-être, réciprocité : les mots-clés d'une agriculture durable dans une société durable*, lequel a été présenté au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan de développement durable du Québec.
- Effectuer la mise en place du programme de mentorat par le biais d'un projet-pilote dans la section Montréal – Rive-Sud.
- Adopter le *Guide d'aide à l'établissement d'un portrait agroenvironnemental de l'entreprise agricole*.
- Joindre la Coalition pour la préservation du territoire agricole au Québec initiée par l'Union des producteurs agricoles.
- Continuer à collaborer aux différents dossiers et travaux de l'Institut agricole du Canada sans toutefois devenir membre de cette organisation.

Administration et budget

- Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.
- Adopter des budgets équilibrés pour les années financières 2004-2005 et 2005-2006.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle 2004 de recourir aux services de la firme de vérification comptable Verrier Paquin Hébert pour effectuer les vérifications comptables de l'OAQ pour l'exercice financier 2004-2005.
- Recommander aux membres présents aux assemblées générales annuelles une hausse de cotisation de 2,7 % pour le renouvellement du permis d'exercice 2005-2006 et de 1,9 % pour celui de 2006-2007.
- Modifier les coûts de cotisation de la classe « Jeune agronome ».
- Maintenir, pour 2005-2006, les frais d'ouverture de dossier, ceux reliés à réinscription au Tableau des membres ainsi que les divers frais administratifs.
- Augmenter, à compter du 1^{er} avril 2005, les frais d'admission à la pratique et de demande d'équivalence de diplôme ou de formation de façon à tenir compte de l'indice des prix à la consommation.
- Actualiser la politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement de l'OAQ relativement au tarif accordé pour l'utilisation d'une voiture personnelle.

Communication et visibilité

- Sélectionner les récipiendaires pour les différents prix de l'OAQ, soit l'Ordre du Mérite agronomique, la Médaille de distinction agronomique et le Prix Henri-C.-Bois ainsi que pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec et la bourse Agriculture-Faune.
- Présenter la candidature d'une agronome au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec.
- Afficher, sur le site Web de l'Ordre, les rôles d'audiences disciplinaires et les constats d'infraction pour pratique illégale ou usurpation de titre ainsi que les renseignements pertinents lorsque le jugement est rendu.
- Adopter le thème du congrès 2005 de l'OAQ, soit *Les productions animales : à la croisée des chemins* ainsi que le sujet *Tarifs d'honoraires professionnels suggérés* pour la consultation des agronomes effectuée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 2005.
- S'adjoindre les services du CRAAQ pour la réalisation de certains éléments promotionnels du congrès 2005 de l'Ordre.
- Adopter la Politique de gestion des envois par courriel au regard, notamment, des offres d'emploi et des activités de formation continue.

Rapport d'activité du comité administratif

Mandat

Le comité administratif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf celui d'adopter un règlement.

Activités de l'année

Au cours de l'année financière 2004-2005, le comité administratif s'est réuni à 11 reprises. En plus de faire des recommandations au Bureau et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité administratif a adopté des résolutions sur les sujets présentés ci-dessous.

Ressources humaines

- Recruter et embaucher M^{me} Caroline Veillette, agr., au poste de chargée de projets.
- Muter M^{me} Angèle Morin au poste de secrétaire en vue de remplacer M^{me} Marjolaine Charbonneau qui a quitté ses fonctions et recruter une personne au poste de secrétaire-réceptionniste.

Affaires légales et professionnelles

- Délivrer un permis d'exercice à 143 nouveaux agronomes.
- Accepter la réinscription de 128 personnes au Tableau des membres de l'OAQ.
- Reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation à 34 candidates et candidats.
- Traiter, à titre de comité d'enquête, les dossiers relatifs à la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome.
- Traiter neuf dossiers relativement à l'application de l'article 55.1 du Code des professions et accepter la demande de renouvellement du permis d'exercice des agronomes concernés, aucun lien n'ayant été identifié entre l'infraction commise et la pratique de l'agronomie.
- Adopter la proposition de renouvellement de la police d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre.
- Compléter la composition de certains comités de l'OAQ conformément aux mandats donnés par le Bureau.

Administration et budget

- Mandater la directrice générale d'effectuer une étude comparative en vue de mettre à jour les échelles salariales de l'OAQ.
- Attribuer 35 bourses d'études à des étudiants gradués membres de l'Ordre et 2 bourses à des agronomes agissant comme coopérants volontaires en développement international, pour une contribution totale de près de 7 250 \$.

Communication et visibilité

- Tenir les congrès 2006 à 2010 au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe à la mi-juin de chaque année et maintenir la tenue des assemblées générales annuelles en matinée du samedi suivant la journée de formation afin de permettre à une majorité d'agronomes d'y participer.

RENSEIGNEMENTS généraux

- Au 1^{er} avril 2004, 3 173 membres étaient inscrits au Tableau des membres de l'Ordre
- 258 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au Tableau
- 143 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année
- 128 membres se sont réinscrits
- 1 membre au Tableau d'honneur a été inscrit membre à vie
- 3 membres à vie ont été inscrits au Tableau d'honneur
- 11 membres sont décédés, dont 1 avait la catégorie de membre retraité et 1 de membre invalide
- Ainsi, en date du 31 mars 2005, le Tableau des membres de l'Ordre comprend 3 182 agronomes.

Le montant de la cotisation pour 2004-2005 était de 370,96 \$, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec.

Classe de cotisation	Année 2004-2005
Régulier	3 016
65 ans et plus, et retraités	114
70 ans et plus (membre à vie)	41
Invalide	11
Tableau d'honneur	139

Répartition des membres selon le type d'employeur au 31 mars 2005

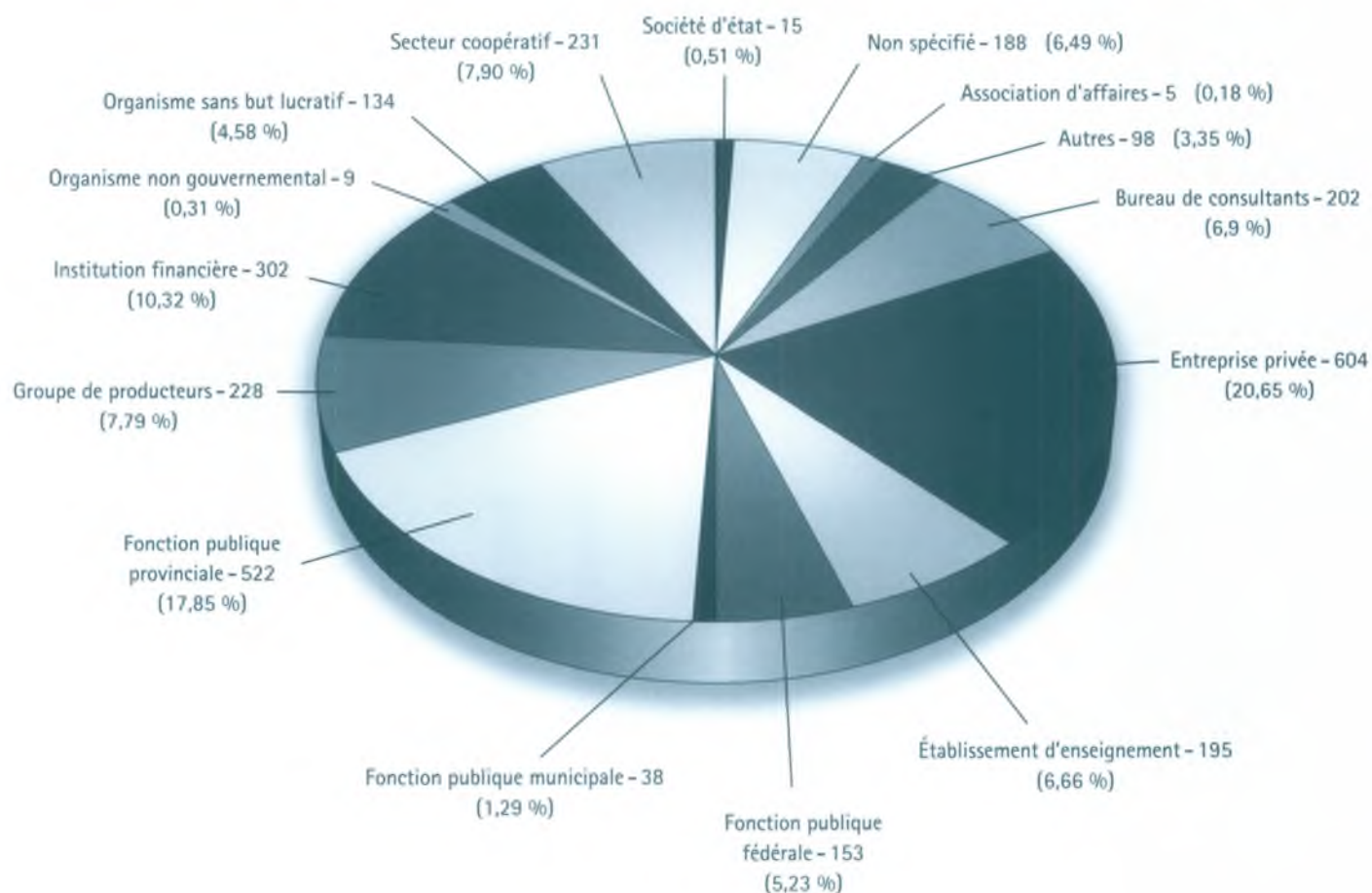
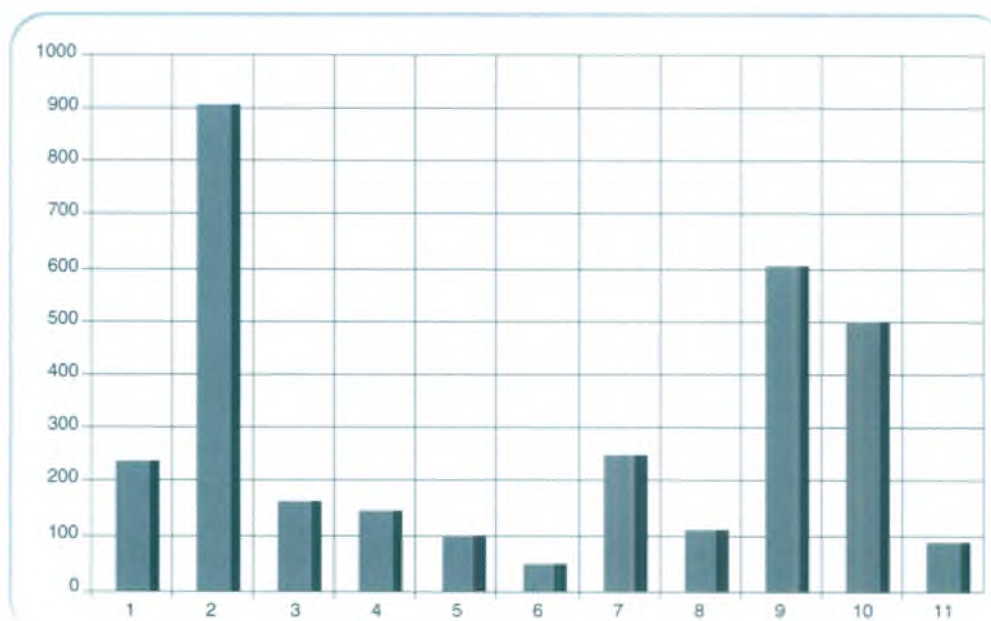


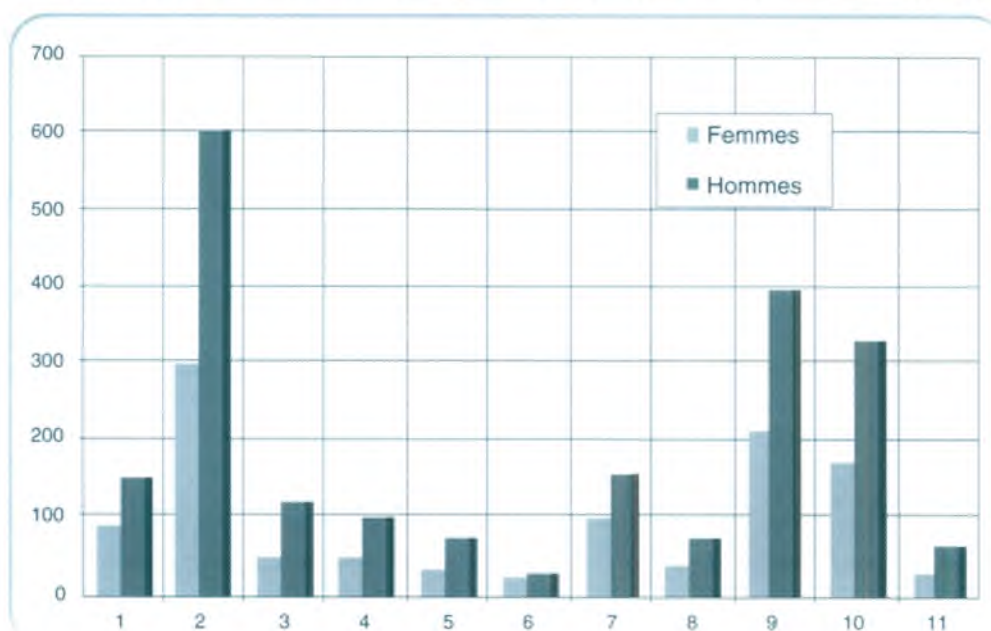
Tableau des membres par section au 31 mars 2005



SECTIONS

- 1- Laval – Rive-Nord (238)
- 2- Québec (905)
- 3- Trois-Rivières – Nicolet (168)
- 4- Est du Québec (149)
- 5- Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord (104)
- 6- Abitibi – Témiscamingue (49)
- 7- Estrie – Bois-Francs (255)
- 8- Outaouais (113)
- 9- Montréal – Rive-Sud (607)
- 10- Saint-Hyacinthe (502)
- 11- Côte-du-Sud (92)

Tableau des membres par section et selon le sexe au 31 mars 2005



SECTIONS

- 1- Laval – Rive-Nord
- 2- Québec
- 3- Trois-Rivières – Nicolet
- 4- Est du Québec
- 5- Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord
- 6- Abitibi – Témiscamingue
- 7- Estrie – Bois-Francs
- 8- Outaouais
- 9- Montréal – Rive-Sud
- 10- Saint-Hyacinthe
- 11- Côte-du-Sud



Grands dossiers

C'est toujours avec le même enthousiasme qui caractérise l'équipe du siège social que bien des dossiers ont pu être menés à terme ou initiés au cours de cette année 2004-2005, conformément aux orientations données par le Bureau de l'Ordre. Mais puisque le rapport annuel de l'OAQ a pour

thème « La protection du public, au cœur de nos actions », je désire, dans ce rapport de la direction générale, aborder plus spécifiquement certains dossiers d'envergure qui ont une portée directe sur la pratique professionnelle des agronomes, et conséquemment sur la protection du public.

Politique générale concernant la surveillance des actes agronomiques

Le principe même de la surveillance des actes agronomiques n'est pas nouveau puisqu'il fait partie intégrante de la *Loi sur les agronomes*, depuis son adoption en 1974. De fait, les techniciens et les technologistes agricoles, qu'ils soient membres ou non de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, peuvent poser des actes agronomiques à la seule condition de travailler sous la surveillance d'un agronome. Cette disposition de la loi qui oblige à la surveillance, permet justement à l'OAQ, par l'intermédiaire des agronomes qui s'acquittent de cette responsabilité, de s'assurer que les actes ainsi posés par les techniciens ou les technologistes agricoles respectent les mêmes normes de pratique et sont effectués conformément aux mêmes règles déontologiques que s'ils avaient été réalisés par un agronome.

C'est à la suite d'une recommandation de l'Office des professions du Québec que l'OAQ a entrepris, avec l'appui d'un comité d'agronomes, d'élaborer un guide de référence à l'intention des agronomes qui ont à effectuer la surveillance d'actes agronomiques. Après plusieurs mois de travail en comité et de consultation auprès de nos conseillers juridiques, la *Politique générale concernant la surveillance des actes agronomiques* a été diffusée à l'automne 2004 auprès de tous les agronomes. Cette politique a ceci d'intéressant qu'elle aborde pratiquement tous les aspects de la surveillance.

Programme de mentorat

En complément au cheminement préparatoire à la vie professionnelle grâce auquel l'Ordre assure une présence accrue auprès des futurs agronomes des deux facultés d'agronomie, le mentorat vient proposer un soutien aux agronomes nouvellement arrivés en pratique professionnelle.

Compte tenu de la complexité du projet et des suivis nécessaires, l'OAQ a opté pour une implantation progressive de son programme de mentorat, par le biais d'un projet-pilote dans la section de Montréal - Rive-Sud. C'est à l'automne 2004 que le projet-pilote a

pris naissance, d'abord par la planification des différentes étapes de réalisation, puis par l'élaboration des divers documents de présentation, de suivi et d'évaluation du programme. Par la suite, la promotion des avantages liés au mentorat auprès des candidats ciblés, soit des agronomes de trois ans et moins de pratique, et le recrutement d'agronomes d'expérience pour agir à titre de mentors, ont permis d'impliquer 16 agronomes.

Comme il s'avérait important de miser, dès le départ, sur une bonne compréhension des objectifs visés, des limites du programme de mentorat ainsi que des modalités de fonctionnement entre le mentor et le mentoré, l'OAQ a notamment préparé une session d'information et retenu les services d'une experte en la matière. Ainsi, M^{me} Christine Cuerrier, membre du conseil d'administration de Mentorat Québec, a donné, en novembre 2004, une demi-journée de formation aux agronomes s'étant inscrits à ce processus. Et puisque par essence, le mentorat fait référence à la notion de professionnalisme, cette activité a été complétée par une formation sur le *Code de déontologie des agronomes*.

Forum sur les conflits d'intérêts, une question d'éthique professionnelle

Un autre dossier d'importance, qui a été initié en cours d'année et qui se concrétisera en septembre 2005, consiste en l'organisation d'un Forum sur les conflits d'intérêts. Cette formule de comité élargi a été privilégiée pour les avantages qu'elle présente, notamment celui de permettre à un nombre important d'agronomes de discuter et de faire le point sur une question aussi complexe que celle des conflits ou de l'apparence de conflits d'intérêts. Mentionnons que les agronomes sollicités par le Bureau de l'Ordre pour participer à cette activité proviennent de différents domaines d'intervention, champs d'activité et régions du Québec afin de créer un juste équilibre dans les échanges et les points de vue qui seront exprimés.

À l'issue de ce forum, un rapport sera présenté aux administrateurs du Bureau qui verra à produire un document sur les règles générales à suivre pour que tout agronome, dans le cadre de ses activités professionnelles, évite de se placer en situation de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts.

Les lignes directrices de l'OAQ, pour un encadrement de la pratique

Toujours dans un souci d'encadrer la pratique des agronomes par le biais de normes de pratique agronomique qui s'appuient sur les plus récents travaux de la recherche, mais qui tiennent également compte de l'applicabilité terrain, l'Ordre a vu, encore cette année, à l'élaboration et à la diffusion de nouvelles lignes directrices. Parmi celles-ci, la *Ligne directrice sur le suivi au PAEF* vient faire la distinction entre le suivi au plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), tel que prévu à l'article 25 du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), et le suivi plus général relatif à tout acte agronomique.

Dans un tout autre champ d'activité et dans le contexte où l'article 73 du Code de gestion des pesticides vient soumettre les propriétaires ou les exploitants d'un terrain de golf au dépôt, dès avril 2006, d'un premier plan de réduction des pesticides signé par un agronome, l'Ordre a procédé à la définition de normes de pratique dans ce domaine. La *Grille de référence pour la préparation et le suivi d'un plan de réduction des pesticides sur un terrain de golf* a donc été élaborée par un comité d'agronomes experts dans le secteur des golfs puis diffusée à l'automne 2004. Elle constitue de ce fait un cadre de référence pour les services agronomiques pouvant être offerts aux propriétaires et exploitants de terrains de golf.

Par ailleurs, outre l'élaboration de nouvelles lignes directrices, l'OAQ a vu à la mise à jour de certaines lignes déjà existantes. De fait, la *Grille de référence pour la préparation, la mise à jour et le suivi du PAEF* a fait l'objet d'un important remaniement. Une synthèse, en début du PAEF, devant comporter des éléments prescrits, ainsi que le reclassement de plusieurs éléments d'information dans le dossier client, constituent les deux plus grands changements apportés à la grille.

Une autre ligne directrice qui retient l'attention de nombreux agronomes depuis sa première parution, à l'automne 2002, et qui est depuis en constante évolution, est la *Ligne directrice de l'OAQ sur la gestion des matières fertilisantes*. La version actuelle, parue à l'automne 2004 pour les PAEF de la saison de culture 2005, est venue modifier le rapport C/N et comporte des notes techniques précisant la modulation de la dose d'azote pour les épandages en post-récolte des fumiers et lisiers.

Soulignons que l'ensemble des lignes directrices et grilles relatives à l'agroenvironnement ont fait l'objet de la Tournée provinciale d'information en agroenvironnement qui s'est déroulée à l'automne 2004 et qui a permis de rencontrer près de 450 agronomes.

Administration

Ressources financières

Ayant reçu la consigne des administrateurs du Bureau de travailler selon un budget 2004-2005 équilibré, l'objectif poursuivi de ne pas afficher un déficit en fin d'année a été atteint avec un excédent des produits sur les charges de 38 671 \$. Cet excédent est principalement attribuable au fait que les charges réelles ont été moindres de 44 263 \$ que celles prévues au budget, puisque le montant total des produits, malgré une variation importante rencontrée au niveau de quatre postes, a été globalement équivalent au budget, avec un écart négatif de seulement 8 154 \$.

En effet, si l'on regarde du côté des produits où l'on dénote un montant réel de 1 339 830 \$, comparativement à un budget de 1 347 984 \$, des revenus supérieurs de 15 397 \$ ont été obtenus grâce au congrès 2004 qui a attiré un nombre important d'agronomes.

De la même façon, la tenue de diverses activités de formation, dont certaines n'étaient pas prévues au plan d'action, a permis de générer un surplus de 12 530 \$. Un autre projet pour lequel les produits n'avaient pas été prévus au budget a consisté en la mise en place d'un service d'envois par courriel. Ce nouveau service semble donc avoir répondu de façon importante aux besoins des employeurs à la recherche d'agronomes puisqu'il a permis d'amasser des revenus de 10 772 \$ supérieurs à ceux prévus au budget généralement consacré exclusivement aux encarts et publicités dans l'*Agro-Nouvelles*. Par ailleurs, mentionnons que les montants prévus pour le financement de projets non terminés dans la présente année financière ont été reportés dans l'année financière 2005-2006. C'est ainsi que l'on trouve, au poste des subventions, des revenus de 72 305 \$ alors que le montant prévu au budget était de 121 385 \$.

Pour ce qui est des charges, elles sont de 1 301 159 \$ au 31 mars 2005 alors qu'initialement, on avait prévu qu'elles seraient de 1 345 422 \$. L'examen des montants affichés au niveau de cette importante section de l'état des résultats révèle que les principaux postes qui ont occasionné des dépenses moindres qu'anticipé sont ceux des *salaires* (9 004 \$) et *avantages sociaux* (7 918 \$), des *déplacements et réunions* (11 465 \$), des *publications* (8 566 \$), de la *publicité et promotion* (11 570 \$) ainsi que des *services professionnels* (10 421 \$).

Le départ d'une employée en décembre 2004, laquelle ne fut remplacée qu'en début de l'année financière 2005-2006, ainsi que la finalisation du programme de surveillance de l'inspection professionnelle en avril et mai 2005, viennent expliquer le montant réel des salaires de 550 236 \$, comparativement au budget de 559 240 \$. Conséquemment, les avantages sociaux, qui sont évalués selon un pourcentage de la masse salariale, ont également été moindres. Cette situation, alliée au fait qu'un pourcentage de 12,5 % a été utilisé pour déterminer le budget de ce poste alors qu'au réel, il a été de 11,3 % est à l'origine d'un coût en avantages sociaux de 61 987 \$, soit 7 918 \$ de moins que le budget. D'ailleurs, il est pertinent de noter qu'à la suite d'une analyse effectuée à partir des états financiers des dernières années, le pourcentage utilisé pour planifier les charges inhérentes aux avantages sociaux a été abaissé pour le budget 2005-2006.

Quant au poste *déplacements et réunions*, mentionnons qu'il constitue, après celui des *salaires*, le 2^e poste des charges en importance. Ainsi, bien que les charges reliées à la tenue des réunions du Bureau et du comité administratif, ainsi qu'aux déplacements de la présidence, ont été supérieures de 24 682 \$ à celles prévues au budget, la charge globale de 190 155 \$, comparativement à celle escomptée de 201 620 \$, du poste *déplacements et réunions* est principalement attribuable au report de deux projets d'envergure en agroenvironnement, l'un sous la responsabilité du comité *ad hoc* sur les PAEF et l'autre, sous celle du comité *ad hoc* sur les normes de pratique agronomique en fertilisation. À cet égard et comme mentionné dans la section traitant des produits, rappelons que les sommes prévues pour le financement de ces projets ont également été reportées dans l'année financière 2005-2006, d'où un effet net nul sur les états financiers.

En ce qui concerne maintenant la dépense moindre d'un montant de 8 566 \$ au poste *publications*, elle est presque exclusivement due au fait que les coûts associés au personnel du siège social impliqué dans la réalisation du *Mémento de l'agronome du Québec*, lequel comporte le *Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie*, ont été imputés dans le poste des salaires.

Pour ce qui est de l'écart de 11 570 \$ associé au poste *publicité et promotion*, il est également dû au report des sommes prévues, tant au niveau des charges que des produits, pour la réalisation de projets en communication d'où, encore une fois, un effet nul.

Enfin, au regard des *services professionnels* pour lequel on dénote une charge globale de 145 329 \$, comparativement à un budget de 155 750 \$, mentionnons que le dépassement de plus de 20 000 \$ des charges associées aux honoraires juridiques a été largement compensé par une facturation moindre de 28 649 \$ en honoraires des syndicats, en raison principalement de l'absence prolongée de la syndique adjointe. L'écart négatif de 10 421 \$ en frais de services professionnels est également imputable à l'affectation des frais de déplacement des enquêteurs dans un nouveau poste créé à cet effet, alors que le montant de 15 000 \$ prévu au budget comportait ce type de dépenses.

Globalement, malgré le fait que les états financiers affichent un excédent de 38 671 \$, la situation financière de l'Ordre demeure précaire et exige conséquemment toute la vigilance voulue pour les années à venir. Plus précisément, n'eût été de l'augmentation du coût de renouvellement du permis d'exercice pour 2004-2005, laquelle a permis de cumuler des produits de cotisations nets de près de 95 000 \$ de plus que l'année précédente, et n'eût été du succès rencontré avec le congrès 2004, les activités de formation continue et le service d'envois par courriel, qui à eux trois seuls ont permis de dépasser le montant prévu à leur budget de 38 699 \$, les états financiers de l'Ordre auraient affiché un déficit de par le seul fait que l'employée du siège social ayant quitté son poste en décembre soit restée en fonction tout au long de l'année et que la syndique adjointe facture les honoraires généralement prévus.

Ressources humaines

Au chapitre des ressources humaines, mentionnons que l'équipe du siège social est composée de dix personnes, groupe de travail auquel se joint une équipe de cinq inspecteurs, d'un syndic et de deux syndicats adjoints.

En ce qui concerne plus spécifiquement le siège social, mentionnons qu'à la suite de la mutation de M^{me} Yveline Martin, agr., au poste de répondante en agroenvironnement, M^{me} Caroline Veillette, agr., a été engagée en juin 2004 pour occuper le poste de chargée de projets à titre de contractuelle.

Au regard de l'inspection professionnelle et conformément au mode d'inspection par champ d'activité instauré en 2002, un concours fut organisé pour recruter un inspecteur en sol, agroenvironnement et régie de la production végétale. Le Bureau de l'Ordre a donc confirmé M. Jocelyn Magnan, agr., au poste d'inspecteur, en octobre 2004, fonction qu'il cumule à celle d'expert en fertilisation pour l'OAQ.

Par ailleurs, les inspecteurs de l'OAQ étant spécifiquement sélectionnés pour leur vaste expérience dans leur champ d'activité respectif, le Bureau de l'OAQ a ajouté à cette fonction qu'occupe M^{me} Chantale Grégoire, agr., depuis septembre 2002, celle d'experte et d'enquêtrice en économie, gestion et financement agricoles afin d'assister le comité d'enquête de l'OAQ qui voit à traiter les dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre.

Enfin, les demandes d'enquêtes auprès du bureau du syndic étant en progression constante depuis quelques années, une offre de service a été adressée à M. André Rochon, agr. et ing., afin qu'il délaisse la fonction d'inspecteur pour occuper celle de syndic adjoint *ad hoc*. M. Rochon fut donc confirmé dans ce poste en février 2005.

Personnellement, et à l'issue d'un contrat de cinq ans au poste de directrice générale de l'Ordre, j'ai eu le plaisir d'être reconduite dans mes fonctions en novembre 2004. C'est donc avec autant de projets en tête et de motivation à travailler avec le personnel du siège social, les membres des différents comités et les administrateurs de l'Ordre que j'ai entamé un nouveau terme à ce poste. Et en cette fin d'année financière, je profite de l'occasion pour saluer le travail de M^{me} Claire Bolduc, agr., qui termine son 3^e mandat à la présidence de l'Ordre, et lui exprimer mes remerciements pour les moments que nous avons partagés ensemble, dans l'avancement des affaires de l'Ordre.



CLAUDINE LUSSIER, AGR., M.Sc.
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Membres du comité

Présidente :	M ^{me} Claire Bolduc, agr. M. Louis Lesage, agr. M. Robert Blanchette, adm. nommé M. Marco Morin, agr. M. Marc Trudelle, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr., Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

L'Ordre des agronomes du Québec a toujours accordé de l'importance au traitement des plaintes concernant le respect du champ de pratique réservé aux agronomes. En juillet 2000, le Bureau de l'Ordre a nommé le comité administratif à titre de « comité d'enquête » de l'OAQ pour la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome, officialisant ainsi le mode de traitement des dossiers.

En vertu du Code des professions, un tel comité, ou tout enquêteur nommé par le Bureau à cet effet, peut prendre connaissance d'un dossier tenu par un individu, requérir la remise de tout document et prendre copie d'un dossier ou d'un document dans l'exercice de ses fonctions. De plus, les membres du comité d'enquête ne peuvent être poursuivis en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions. La confidentialité des dossiers en est d'autant respectée.

Activités de l'année

Le comité d'enquête s'est réuni lors de chacune des 11 sessions du comité administratif afin de traiter les nouveaux dossiers et d'effectuer le suivi des dossiers en cours.

Le comité d'enquête a traité plus de 40 dossiers pour présomption de pratique illégale ou d'usurpation de titre, certains s'échelonnant sur plus d'une année financière. Il est également intervenu dans des dossiers de sensibilisation à la profession afin de rappeler aux employeurs du secteur de l'agroalimentaire québécois leurs obligations au regard des lois professionnelles.

Plusieurs plaintes contre des individus se sont réglées par des lettres de la secrétaire ou des mises en demeure, selon la nature des dossiers et des risques au regard de la protection du public. Le comité d'enquête a pris des décisions plus musclées pour certains dossiers. Ainsi, après étude des preuves recueillies et sur recommandation du procureur de l'Ordre, sept individus ont reçu un constat d'infraction de la part de l'OAQ. Comme en témoigne le tableau de la page suivante, certains individus ont choisi de se reconnaître coupables de l'infraction reprochée alors que d'autres ont préféré se présenter devant la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, et de plaider non coupable. Tout comme par les années passées, dans une approche préventive, des démarches ont été effectuées par les représentants de l'Ordre auprès de plusieurs employeurs afin de faire respecter les lois professionnelles et ainsi éviter certaines poursuites.

À la suite d'une recommandation de l'Office des professions du Québec et afin de permettre aux agronomes et aux employeurs d'élaborer de meilleures procédures de surveillance des actes agronomiques, l'OAQ a publié, à l'automne 2004, la *Politique générale concernant la surveillance des actes agronomiques*. Celle-ci a pour objectif de mieux encadrer les actes agronomiques posés par les techniciens, les technologues et les technologues agricoles. La politique a été largement diffusée auprès des agronomes et les représentants de l'Ordre ont rencontré plusieurs employeurs désirant améliorer leurs procédures de surveillance. Cette politique a été transmise également aux inspecteurs de l'Ordre afin qu'ils l'intègrent à leur processus de vérification de la conformité de la pratique des agronomes.

Quant aux titres d'« agro-économiste » et de « nutritionniste en production animale », sur lesquels l'Ordre s'était positionné il y a quelques années et qui avaient fait l'objet de plusieurs interventions auprès de l'Office des professions du Québec, une demande officielle a été adressée à cette instance en août 2004 afin d'accélérer la réserve de ces titres par des modifications au Code des professions.

Depuis quelques années, l'Ordre est intervenu auprès de plusieurs individus et employeurs. Les efforts de tous sont essentiels pour assurer la protection du public et cela commence par les agronomes eux-mêmes qui, depuis l'entrée en vigueur de modifications au Code de déontologie des agronomes, en septembre 2002, ont désormais l'obligation d'informer leur ordre de toute situation relative à la pratique illégale et à l'usurpation de titre. Il en va de la qualité des services professionnels agronomiques rendus à la clientèle agricole.

En terminant, je tiens à remercier de leur collaboration tous les membres du comité d'enquête ainsi que M^{mes} Louise Rougeau, agr., et Johanne Bisson qui sont affectées, depuis plusieurs années, à l'application rigoureuse des décisions du comité.



CLAIRE BOLDUC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

Dossiers à l'étude au comité d'enquête en 2004-2005

N° du dossier	Type d'infraction	Décision	Nature du dossier	Sanction
144	Utilisation du titre de spécialiste Avoir utilisé le titre de « spécialiste en nutrition animale » dans des magazines 5 chefs d'accusation Art. 58 du Code des professions	L'intimée s'est reconnue coupable	Fermé	3 000 \$
149a	Pratique illégale : Avoir préparé un rapport comportant des recommandations agronomiques de fertilisation pour une culture, en l'absence de surveillance d'un agronome 3 chefs d'accusation Art. 24 et 28 c-) de la Loi sur les agronomes et art. 32 du Code des professions	Audience à venir à la Cour du Québec	Ouvert	_____
149b	Idem 149 a, mais pour 7 chefs d'accusation	Idem	Idem	_____
149c	Idem 149 a, mais pour 1 chef d'accusation	Idem	Idem	_____
154	Pratique illégale : Avoir établi, dans le cadre d'une demande de financement pour une entreprise agricole, une régie d'élevage en production porcine, en établissant des critères techniques d'élevage pour cette production ainsi qu'en interprétant des résultats de productivité et ce, pour la préparation d'un budget prévisionnel d'opération 1 chef d'accusation Art. 24 et 28 c-) de la Loi sur les agronomes et art. 32 du Code des professions	Audience à venir à la Cour du Québec	Ouvert	_____
160	Pratique illégale : Avoir réalisé un bilan de phosphore, en l'absence de la surveillance d'un agronome Usurpation de titre : Dans un bilan de phosphore rédigé pour une entreprise agricole, avoir utilisé une abréviation pouvant laisser croire qu'il est agronome, soit « AGR. » 2 chefs d'accusation Art. 24 et 28 c-) de la Loi sur les agronomes et art. 32 du Code des professions	Jugement de culpabilité pour la pratique illégale et de non-culpabilité pour l'usurpation de titre	L'OAQ a porté la décision en appel au regard de l'usurpation du titre d'agronome	_____
170	Pratique illégale : Avoir réalisé un bilan de phosphore, en l'absence de surveillance d'un agronome 1 chef d'accusation Art. 24 et 28 c-) de la Loi sur les agronomes et art. 32 du Code des professions	L'intimé s'est reconnu coupable	Fermé	600 \$

Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du Code des professions : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116¹, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le comité de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du Code des professions.

De plus, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes énonce ce qui suit à l'article 1 : « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... ».

Activités de l'année

Pour l'année 2004-2005, les effectifs du Bureau du syndic se composaient de :

M. Georges O'Shaughnessy, agr., syndic
M^{me} Patricia Landry, agr., syndique adjointe
M. André Rochon, agr. et ing., syndic adjoint *ad hoc*
(depuis le 7 février 2005)
Soutien administratif : M^{me} Johanne Bisson, préposée,
Services aux membres et affaires juridiques

Au cours de l'année 2004-2005, le Bureau du syndic a entrepris 52 enquêtes. En comparaison, le nombre de demandes d'enquête avait été de 33 l'an dernier, de 44 en 2002-2003 et de 55 l'année précédente. Précisons que pour ces nouvelles enquêtes (52), 27 étaient des dossiers d'agronomes référés au Bureau du syndic par le comité d'inspection professionnelle (CIP), la plupart du temps parce que le membre avait omis de répondre à la correspondance du comité; les autres dossiers ont été transmis au Bureau du syndic parce que le CIP avait relevé des failles importantes dans la pratique de ces agronomes lors de l'inspection professionnelle. Pour les 25 autres enquêtes, deux ont été demandées par un client de l'agronome ou par une personne du public, cinq par un collègue agronome, une a été demandée par la secrétaire de l'Ordre et 17 ont été initiées directement par le Bureau du syndic à la suite de la réception d'un renseignement. Il est à noter que parmi tous les dossiers, une dizaine touchaient la surveillance d'actes agronomiques posés par des techniciens et technologues agricoles ou par des personnes « non surveillables » au sens de la loi, comme des techniciens de la faune ou des biologistes, alors qu'ils travaillaient sous la surveillance ou la direction d'un agronome.

Au 1^{er} avril 2004, 59 enquêtes des années précédentes étaient encore en cours. Avec les 22 enquêtes complétées au cours de l'année, 89 dossiers étaient encore ouverts et les enquêtes se poursuivaient au 31 mars 2005.

Une plainte a été déposée devant le comité de discipline de l'Ordre; au moment d'écrire ces lignes, elle devait être entendue à la fin avril 2005.

Le Bureau du syndic a poursuivi le travail dans les deux autres causes en cours devant le comité de discipline. L'une d'elle a connu son dénouement en 2004-2005, avec un verdict de culpabilité envers l'agronome pour avoir omis d'informer la secrétaire de l'Ordre de l'existence d'une condamnation criminelle prononcée contre lui et pour avoir en plus omis de faire cette déclaration subséquemment lors de deux demandes d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre. Pour les autres enquêtes, la syndique adjointe et le syndic ont relevé des infractions mineures et il s'en est suivi des avertissements et recommandations aux agronomes concernés.

Aucun dossier n'a été référé par le Bureau du syndic au comité d'inspection professionnelle pour une enquête particulière sur la compétence. Il n'y a pas eu non plus de dossier soumis au comité de révision, ni de dossier ayant fait l'objet d'une conciliation entre le demandeur d'enquête et l'agronome. Aucun différend n'a été soumis au syndic pour la conciliation d'un compte d'honoraires.

Enfin, au cours de l'année, la syndique adjointe et le syndic ont répondu à quelque 135 demandes de renseignements venant tant des membres que du public. En alternance avec la secrétaire de l'Ordre, le syndic a rédigé quelques chroniques dans l'*Agro-Nouvelles* sur les aspects entourant la pratique professionnelle et la déontologie.

Le syndic a participé aux travaux du comité chargé d'élaborer la *Politique générale de surveillance des actes agronomiques*, qui a connu son aboutissement en octobre 2004. Le syndic a aussi participé aux travaux du comité *ad hoc* sur les conflits d'intérêts, responsable de la préparation d'un forum sur le sujet, qui aura lieu en septembre prochain.

Le Code de déontologie des agronomes

Deux séances de formation sur le Code de déontologie des agronomes ont été données en novembre dernier par le syndic, où quelque 70 agronomes ont pu parfaire leurs connaissances sur leurs obligations déontologiques et professionnelles. Nous continuerons à offrir des séances du genre dans la prochaine année, car les interrogations sur le sujet continuent d'être nombreuses.

Rencontres avec les futurs agronomes

Dans le cadre de trois rencontres ayant eu lieu en novembre et février derniers, le syndic a rencontré près d'une centaine de finissants en agronomie des universités Laval et McGill. Les participants ont ainsi pu se familiariser avec les obligations professionnelles des agronomes et le cadre légal qui balise leur pratique.

Ces courtes rencontres ne sauraient toutefois remplacer un cours plus complet qui, à mon avis, devrait être obligatoirement suivi avant de se présenter à l'examen d'admission à l'Ordre des agronomes du Québec. Il pourrait s'agir d'un cours d'initiation à la pratique professionnelle où, en plus de se familiariser avec leurs obligations professionnelles, les futurs agronomes auraient la chance d'en apprendre davantage sur l'exercice de la profession à son compte. Pour l'Ordre, je crois qu'il s'agit là d'une occasion d'investir en « prévention » pour le futur.

G. O'Shaughnessy, agr.

GEORGES O'SHAUGHNESSY, AGRONOME
SYNDIC

¹ Infraction aux dispositions du Code des professions, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les agronomes.

Les comités légaux sont créés en vertu du Code des professions et des règlements de l'OAQ afin de répondre aux obligations légales de l'Ordre. Ils s'assurent du contrôle de l'exercice de la profession par la mise en place et l'application de différents mécanismes. Ces comités sont permanents et se réunissent régulièrement. Leurs mandats respectifs sont déterminés par le Bureau.

Admission

Membres du comité

Président :	M. Louis Lesage, agr. M ^{me} Caroline-Joan Boucher, agr. M. Jean-Claude Dufour, agr. M ^{me} Julie Fréchette, agr. M ^{me} Katherine McClintock, agr. M ^{me} Nancy Morin, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Roux, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques
Collaboration :	M ^{me} Caroline Veillette, agr.

Mandat et objectifs du comité

Le comité d'admission a le mandat de voir à la bonne marche du processus d'admission à la pratique professionnelle à l'OAQ. Pour 2004-2005, le Bureau lui a confié les mandats suivants :

- Évaluer le processus d'admission et proposer des améliorations continues.
- Supporter les comités de liaison des étudiants des facultés d'agronomie.
- Poursuivre l'implantation du cheminement préparatoire à la vie professionnelle.
- Collaborer à la rédaction de nouveaux critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles.

Survol des principaux dossiers en évolution

L'année 2004-2005 aura été, pour la majeure partie de nos activités, celle de la continuité. Il faut parfois prendre le temps de consolider et de peaufiner nos façons de faire afin d'obtenir un meilleur éclairage sur les améliorations à apporter. Les années antérieures ayant, quand à elles, été particulièrement prolifiques en remaniement.

Parrainage

L'OAQ propose un programme de parrainage aux personnes qui n'ont pas réussi l'examen d'admission à la pratique de la profession d'agronome. Il s'agit de l'accompagnement d'un candidat par un agronome examinateur senior, d'une durée d'environ six mois, et qui est adapté aux besoins particuliers du futur agronome.

Plusieurs documents de travail sont disponibles pour aider le parrain et le parrainé dans cette démarche dont le *Mémento de l'agronome du Québec*. Actuellement, de plus en plus de candidats utilisent ce programme afin de mieux se préparer à l'examen d'admission et améliorer leur connaissance de la pratique agronomique.

Cheminement préparatoire à la vie professionnelle

Le cheminement préparatoire à la vie professionnelle, pour les futurs agronomes et les nouveaux agronomes, est une démarche d'accompagnement qui vise à mieux préparer la relève agronomique à la vie professionnelle qui s'amorce. Cette démarche se divise en deux étapes distinctes, soit :

1. le développement du professionnalisme chez les étudiantes et les étudiants des programmes conduisant à la profession d'agronome;
2. la préparation à l'examen d'admission de l'OAQ.

Au cours de la dernière année, l'Ordre a continué d'établir des relations avec les étudiantes et étudiants des deux facultés d'agronomie par le biais du comité de liaison des étudiantes et étudiants de la FSAA - OAQ et de l'Association des futurs agronomes du Québec - Université McGill. De nombreuses activités liées au cheminement préparatoire à la vie professionnelle ont été organisées afin de faire connaître la profession d'agronome et le rôle d'un ordre professionnel aux étudiants des facultés, dont notamment l'activité « Agronome d'un jour en milieu de travail » qui s'est soldée par une cinquantaine de jumelages d'un étudiant et d'un agronome.

Enfin, des trois sessions d'examen qui ont eu lieu lors de l'exercice financier 2004-2005, deux ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Ainsi, au cours de la dernière année, 174 candidats se sont présentés à l'examen de l'Ordre et parmi ceux-ci, 143 ont obtenu un permis d'exercice de la profession.

(suite) →

Admission (suite)

Les agronomes qui ont fait partie des comités d'examineurs cette année sont :

Pascal Alary	Jean Lecours
François Audy	Sylvie Lévesque
Michel Beaulac	Anne L'Heureux
Claude Bêland	David Lucas-Girardville
Patrick Bêlanger	Bruno Maltais
Réginald Belzile	Éric Massicotte
Guy Bergeron	Donald Michaud
Gérard E. Boutin	Sylvie Mondor
Luc Boutin	Jocelyne Morin
Dominique Cauchon	Nancy Morin
Hélène Cliche	Laurent Munyan
Sylvie Côté	François Nantel
Robert Dallaire	Germain Pelletier
Sarah Delisle	Luc Pelletier
Bruno Demers	Denis Poirier
Richard Derome	Serge Préfontaine
Marie Despars	Agnès Ratelle
Pierre Dionne	Jacques Rioux
Marie-Édith Dufresne	Daniel Roussel
Marcel Dussault	Nelson Roy
Jean Duval	André Saint-Hilaire
Michel Fortier	Gaston J. Saint-Laurent
Julie Fréchette	Linda Saucier
André Gagnon	Robert Savage
Sophie Gendron	Thomas-Louis Simard
Dany Gingras	Nicolas Simoneau
Gilles Guilbault	Chantal Strévey
Jacques Lagacé	Martial Tremblay
Éric Lavoie	Valérie Tremblay
Louiselle LeBel	Larbi Zerouala

Je désire remercier chaleureusement les examinateurs pour tout le professionnalisme et la rigueur dont ils ont fait preuve. Je tiens également à souligner la collaboration des membres du comité d'admission et le dévouement de mesdames Claudine Lussier, Louisette Rougeau, Johanne Bisson, Marjolaine Charbonneau et Angèle Morin.

LOUIS LESAGE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Arbitrage des comptes

Membres du comité

Président :	M. Urgel Delisle, agr.
Greffier :	M ^{me} Louisette Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Joanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques
Deux autres arbitres nommés au besoin par le Bureau parmi les personnes suivantes :	M ^{me} Sylvie Côté, agr. M. Camil Dutil, agr. M. Gilles Gagné, agr. M. Jude LeBlanc, agr. M. Yves Lefebvre, agr. M ^{me} Sylvie Thibault, agr. M. Marc Trudelle, agr. M ^{me} Anne Vanasse, agr. M. Gaëtan Villeneuve, agr.

Mandat

Étudier les demandes d'arbitrage des comptes des agronomes. Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, à la secrétaire de l'ordre, le formulaire prévu à cet effet.

Activités de l'année

Aucun dossier n'a été porté à l'attention du comité au cours de l'année.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Formation des agronomes

Membres du comité

Président:	M. Marc Trudelle, agr. M. Denis Cormier, agr. M ^{me} Isabelle Lejeune (nommée par le MEQ) M. Jacques Ouellette (membre suppléant nommé par le MEQ) M. Jacques-André Rioux, agr. (nommé par la CREPUQ) M. David Wees, agr. (nommé par la CREPUQ)
Secrétaire:	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif:	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Tel que défini par le Règlement sur le comité de la formation des agronomes, le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes, c'est-à-dire l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'agronome. Pour ce faire, le comité examine les objectifs des programmes de formation et leur contenu. Au besoin, il soumet avis ou rapport au Bureau de l'Ordre et aux autres organismes représentés au sein du comité concernant les programmes d'études et les diplômes qui mènent à la profession agronomique. Les mandats additionnels du comité (demandés par le Bureau de l'OAQ) sont de revoir la liste des crédits agronomiques, soit les cours reconnus par l'Ordre lors de l'étude des demandes d'équivalence de formation, d'analyser les passerelles DEC agricole – BAC en sciences agricoles, de produire des avis et d'examiner les équivalences de cours possibles entre les baccalauréats et les cours de formation continue.

Activités

Sur recommandation de l'Office des professions du Québec, lors de sa réunion de mars 2003, le Bureau a aboli la règle d'attribution d'une équivalence de formation. Conséquemment, l'Ordre des agronomes du Québec se devait de redéfinir ses critères de reconnaissance en déterminant, comme les autres ordres, une liste précise de cours obligatoires à toute formation en agronomie. L'Office des professions avait recommandé que le Bureau mandate le comité de la formation des agronomes de proposer ces critères.

Dans ce contexte, un groupe de travail s'est réuni le 2 novembre 2004 afin de discuter des critères de l'OAQ pour la reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles, suivant le concept des éléments essentiels à toute formation en agronomie. À la suite de cette journée de travail, le comité a soumis une proposition au Bureau à l'effet que toute formation agronomique devait inclure

des critères de connaissance de base, des activités de préparation à l'application agronomique ainsi que des activités d'intégration et d'exercice de la profession.

De plus, afin de répondre à la demande des administrateurs du Bureau, et tel que recommandé en 2003-2004 par le comité de la formation des agronomes, la secrétaire de l'ordre a transmis à l'Office des professions du Québec les modifications nécessaires au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. Ces modifications concernent la reconnaissance complète des baccalauréats des universités Laval et McGill qui répondent aux critères actuels de l'OAQ.

MARC TRUELLE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Équivalences

Membres du comité

Président:	M. Conrad Bernier, agr. M ^{me} Suzelle Barrington, agr. M. Jocelyn Douh��ret, agr. M. Robert Lagac��, agr. M. Guy Mehuys, agr.
Secr��taire:	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secr��taire de l'ordre.
Soutien administratif:	M ^{me} Johanne Bisson, pr��pos��e Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le comit   des   quivalences a pour mandat de faire appliquer les r  glementations sur les normes d'  quivalence de dipl  me et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice de la profession d'agronome.

Activit  s de l'ann  e

Le comit   des   quivalences s'est r  uni    cinq reprises au cours de l'ann  e 2004-2005. Il a   valu   37 dossiers et a fait l'analyse pr  liminaire de trois dossiers.    la suite de l'  tude de ces dossiers, le comit   a recommand   au comit   administratif d'accorder 31   quivalences de dipl  me et trois   quivalences de formation. Ces recommandations ont   t   accept  es par le comit   administratif permettant ainsi    ces candidats de se pr  senter    l'examen d'admission    la pratique de l'Ordre.

Mentionnons que pour deux dossiers, le comit   a demand   la collaboration du minist  re des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) afin d'obtenir des renseignements sur le niveau d'un dipl  me dans un des deux cas et sur la qualit   de l'enseignement d'une universit     trang  re, dans l'autre cas.

Plusieurs candidats ont présenté un excellent dossier académique, d'où le nombre important de demandes d'équivalences acceptées.

Le comité a également constaté que de plus en plus de candidats ont vécu une intégration au secteur d'activité de l'agroalimentaire québécois en suivant une session de formation à Carrefour Blé avant de soumettre leur dossier à l'OAQ. Le comité considère que cette formation accroît leur chance de réussite de l'examen d'admission et facilite leur intégration à la profession.

Le comité des équivalences a également donné son avis au comité de la formation des agronomes et au Bureau au sujet des critères de l'OAQ pour la reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles.

D'autre part, M^{me} Johanne Bisson a répondu à 100 demandes d'information reçues au siège social et a rencontré plus d'une vingtaine de candidats qui préparaient leur dossier.

Je remercie M^{mes} Johanne Bisson et Louise Rougeau, agr., qui contribuent au bon fonctionnement du comité des équivalences.

CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Discipline

Membres du comité

Présidente : M^{re} Carole Marsot
(du 1^{er} mai 1997 au 15 novembre 2003)²
M^{re} Pierre Linteau
(du 15 novembre 2003 au 31 mars 2005)

Les deux autres membres sont des agronomes nommés, au besoin, à partir d'une liste de noms adoptée par le Bureau, tel que prescrit par le Code des professions (art. 117).

Secrétaire : M^{me} Louise Rougeau, agr.,
Secrétaire de l'ordre

Soutien administratif : M^{me} Johanne Bisson, préposée,
Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le comité est saisi également de toute plainte contre une personne qui n'est plus membre de l'Ordre pour une infraction commise à ces lois et règlements alors qu'elle était agronome. Il doit alors décider s'il y a eu infraction. Après audition, à la suite d'un verdict ou d'un plaidoyer de culpabilité, il doit imposer une ou plusieurs sanctions comme stipulées au Code des professions (art. 116).

Rappelons que, dans le respect du Code des professions, il n'existe pas de lien entre le comité de discipline, les administrateurs du Bureau de l'Ordre et les syndicats. Le comité de discipline est indépendant de l'Ordre lui-même. L'opinion publique ainsi que les parties en cause doivent pouvoir s'assurer que l'OAQ respecte ce principe en toute occasion. Ceci est valide, par exemple, lors du dépôt d'une plainte contre un agronome, de la détermination de la composition du comité de discipline, de la gestion du fonctionnement des audiences ou encore, lors de la transmission d'une décision du comité. Seul le président du comité de discipline dirige les travaux du comité. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins 10 années de pratique (Code des professions, art. 117).

Également, par souci de transparence et conformément à la loi, les audiences et les décisions rendues par le comité de discipline sont publiques. Avant la tenue de la première audience d'un dossier disciplinaire, le greffe de l'Ordre des agronomes du Québec ne peut donner accès aux documents compris au dossier et, conséquemment, à la plainte déposée. Cependant, une fois la première audience tenue, à moins d'ordonnance contraire, tout le dossier disciplinaire est public.

Activités de l'année

Les audiences se sont poursuivies relativement aux deux plaintes qui avaient été reçues par le comité de discipline en 2002. Ce dernier a rendu sa décision sur l'une de celles-ci. De plus, une nouvelle plainte a été déposée par le Bureau du syndic, en novembre 2004. Celles-ci sont présentées à la page suivante. Aucune plainte privée n'a été reçue par le comité.

Je profite de l'occasion pour remercier ma collaboratrice, M^{me} Johanne Bisson, pour la minutie de son travail ainsi que son professionnalisme au regard de tous les dossiers légaux, en particulier ceux du comité de discipline.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

² M^{re} Carole Marsot a reçu du gouvernement le mandat de poursuivre les deux dossiers qui étaient en cours au moment de la nomination de M^{re} Pierre Linteau.

Décisions rendues par le comité de discipline

N° du dossier	Date de réception de la plainte	Infraction(s)	Date de la décision	Décision	Sanction
02-02-00001	26 juin 2002	• A omis ou négligé de répondre dans les plus brefs délais à une correspondance ainsi qu'à une lettre de rappel provenant de la présidente du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre ainsi qu'à deux correspondances provenant de la syndique adjointe, contrevenant ainsi à l'article 4.01.02 du Code de déontologie des agronomes. • A omis ou négligé d'aviser la secrétaire de l'Ordre de son changement d'adresse, dans les 30 jours de ce changement, contrevenant ainsi à l'article 60 du Code des professions. Total : 5 chefs d'accusation	_____	En attente	_____
02-02-00002	26 septembre 2002	• A omis d'informer la secrétaire de l'Ordre des agronomes du Québec de l'existence d'une condamnation criminelle prononcée contre lui le 13 septembre 2000 par la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), contrevenant ainsi à l'article 59.3 du Code des professions. • Dans le cadre de sa demande d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre des agronomes du Québec pour les années 2001-2002 et 2002-2003, l'intimé a omis d'informer le Bureau qu'il a fait l'objet d'une décision judiciaire visée aux articles 45 et 45.1 du Code des professions, contrevenant ainsi à l'article 45.2 du même Code. Total : 3 chefs d'accusation	1 ^{er} mars 2005	Coupable	Amende 1400 \$ et les déboursés
02-04-00003	22 novembre 2004	• En ne fournissant pas au syndic de l'Ordre, dans le délai indiqué, un organigramme des agronomes, technologistes et autres personnes qui donnent des conseils agronomiques au sein de l'entreprise où il exerce sa profession, alors qu'il avait été formellement requis de le faire par le syndic à trois reprises, l'intimé a entravé le travail du syndic dans le cadre d'une enquête disciplinaire, contrevenant ainsi aux articles 114 et 122 du Code des professions. Total : 1 chef d'accusation	_____	En attente	_____

Décision rendue par la Cour supérieure en 2004-2005

Dossier : 02-02-00001

Requête de l'intimé demandant le rejet de la plainte en discipline pour présomption de conflit d'intérêts du procureur de la syndique adjointe

Le 22 septembre 2004, la Cour supérieure a rejeté cette requête en révision judiciaire. Il s'agissait d'un appel de l'intimé à la suite du rejet de cette même requête par le Tribunal des professions (décision du 6 octobre 2003), appuyant ainsi la décision du comité de discipline. Le dossier retourne devant le comité de discipline*.

* Lors de l'audience du 11 mars 2005, le comité de discipline a été saisi d'une nouvelle requête demandant la récusation de la présidente du comité de discipline, l'intimé alléguant la partialité de cette dernière dans cette cause. Un autre comité de discipline devra être formé pour étudier cette requête avant de pouvoir procéder à l'audition sur le fond.

Inspection professionnelle

Membres du comité

Présidente :	M ^{me} Nathalie Côté, agr. M. Richard Beaulieu, agr. M. Marcel Michaud, agr. (départ en cours d'année) M. Vital Nault, agr. M ^{me} Ghislaine Roch, agr. M. Jean-Jacques Simard, agr. M. André St-Hilaire, agr. (arrivée en cours d'année)
Inspecteurs :	M. Louis Drainville, agr. M ^{me} Chantale Grégoire, agr. M ^{me} Nancy Lamothe, agr. M. Jocelyn Magnan, agr. M. André Rochon, agr. et ing.* M. André Saint-Aubin, agr.
Experts en fertilisation :	M. Louis Drainville, agr. M. Jocelyn Magnan, agr. M ^{me} Lucie Maltais, agr. M ^{me} Anne Weill, agr.
Experts en alimentation animale :	M. Charles Bachand, agr. M ^{me} Nancy Lamothe, agr.
Experte en économie, gestion, financement agricoles :	M ^{me} Chantal Grégoire, agr.
Expert en génie rural :	M. Marcel Dussault, agr.
Expert en sciences et technologie des aliments :	M. Jean Amiot, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

* De septembre à décembre 2004

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme suivant approuvé par le Bureau qui a été publié dans l'édition de juillet-août 2004 de l'*Agro-Nouvelles*.

Programme de surveillance générale 2004-2005 du comité d'inspection professionnelle

1) 400 agronomes seront sélectionnés pour une première analyse par le CIP.

La sélection des agronomes sera effectuée selon un des critères suivants :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 1999;
- produire des plans de fertilisation ou en surveiller la réalisation;
- produire des programmes alimentaires ou en surveiller la réalisation;
- donner des conseils associés à la vente de produits ou en surveiller la prestation;
- donner des conseils associés à l'économie, à la gestion ou au financement agricoles ou en surveiller la prestation;
- être à son compte depuis au moins un an;
- ne pas appartenir à la section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord, à moins de répondre à l'un des critères ci-dessus.

2) Parmi ces 400 agronomes, entre 75 et 100 agronomes seront sélectionnés pour une visite par un inspecteur;

3) Les 300 autres agronomes recevront le questionnaire préparatoire à l'inspection professionnelle. Parmi ceux-ci, environ 25 personnes recevront la visite d'un inspecteur alors que les 275 autres agronomes recevront une lettre de commentaires du CIP.

Cette année, les visites d'inspection centrées sur le champ d'activité de l'agronome se sont poursuivies dans les champs d'activités suivants :

- sol, environnement et régie de la production végétale;
- régie de la production animale;
- économie, gestion et financement agricoles.

Un projet-pilote de visites d'inspection regroupées chez un même employeur a été mis en place cette année. En tout, 12 agronomes travaillant chez 3 employeurs (un dans chaque champ d'activité identifié au paragraphe précédent) ont reçu la visite des inspecteurs. Le CIP analysera les retombées de cet exercice et fera une recommandation au Bureau sur la pertinence de pousser plus loin ce genre d'expérience.

Au cours de l'année, le comité a tenu huit réunions pour discuter et prendre des décisions en relation avec son mandat et pour développer différents projets. Le CIP a participé à la mise à jour de la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)* ainsi qu'à l'élaboration de la *Grille de référence pour la préparation et le suivi d'un plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf*.

Dès le début de l'année, les inspecteurs ont été rencontrés pour échanger sur la saison d'inspection de 2003-2004 et préparer celle de 2004-2005. Le comité a aussi tenu une session avec les experts et les inspecteurs en fertilisation ainsi qu'avec la répondante en agroenvironnement en octobre 2004 afin que toutes les personnes impliquées s'approprient les modifications à la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du PAEF* et conviennent

des éléments à considérer en priorité lors de l'analyse des PAEF en lien avec l'évaluation de la compétence en fertilisation des agronomes. Aussi, des membres du CIP ainsi que des inspecteurs ont participé à des activités de formation du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec.

Le CIP a révisé les outils d'inspection en tenant compte du programme de surveillance et a formulé la recommandation d'offrir une activité d'information sur l'inspection professionnelle pour les agronomes dans le cadre des assemblées générales annuelles des sections de Québec et de Montréal – Rive-Sud.

Au moment de l'édition du présent document, le rapport du processus d'inspection 2004-2005 n'était pas tout à fait terminé. Toutefois, les données suivantes donnent un bon aperçu de l'envergure des vérifications effectuées. Ainsi, 64 agronomes ont reçu directement une visite de l'inspecteur. Par ailleurs, le CIP a lu et analysé 300 questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle et, parmi ceux-ci, six agronomes ont été sélectionnés pour une visite d'inspection. Voici un résumé des visites effectuées par champ d'activité : 49 agronomes dans le champ d'activité sol, environnement et régie de la production végétale, six agronomes dans celui de la régie de la production animale, six agronomes dans celui de l'économie, de la gestion et du financement agricoles et neuf agronomes dans celui des conseils associés à la vente de produits. Le comité a assuré un suivi de six dossiers d'agronomes (dont quatre personnes sélectionnées dans le cadre des visites regroupées) à qui des modifications à leur pratique avaient été demandées lors de l'inspection 2003-2004. De plus, les dossiers de quatre agronomes ont été transmis au syndic puisque ces derniers n'avaient pas répondu à la correspondance du comité, ce qui constitue une infraction au Code de déontologie des agronomes (article 57). En tout, en incluant les projets-pilotes, le CIP a donc effectué 78 visites d'inspection.

Encore cette année, une bonne partie des efforts a été consentie à la vérification des plans agroenvironnementaux de fertilisation ou de valorisation (PAEF, PAEV). Pour ce faire, les inspecteurs et les experts en fertilisation ont analysé, au total, 62 dossiers recueillis lors de visites ou transmis par des agronomes à la suite d'une demande du CIP. De plus, au cours de l'année, le CIP a réalisé cinq enquêtes particulières auprès d'agronomes afin de vérifier leurs compétences. Ces enquêtes ont mené le comité à recommander des correctifs et des ajustements dans le contenu des dossiers pour l'amélioration de la prestation des actes agronomiques.

En terminant, je désire remercier mes collègues du comité pour leur engagement et le travail accompli au cours de l'année ainsi que les inspecteurs et les experts. Je tiens aussi à remercier d'une façon particulière M. Marcel Michaud qui a quitté le comité après dix années de loyaux services ainsi que les deux personnes qui nous appuient dans notre travail, soit M^{me} Louise Rougeau, agr., et M^{me} Johanne Bisson.

NATHALIE CÔTÉ, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Révision

Membres du comité

Trois membres parmi les personnes suivantes, dont une personne représentant le public :

M. Denis Bastien, agr.
M. Sylvain Blanchette,
personne représentant le public
M^{me} Louise Boulet, agr.
M. Julien Burns, agr.
M. Michel Gervais,
personne représentant le public
M. Jacques Laganière, agr.
M^{me} Louise Lèvesque,
personne représentant le public
M^{me} Ghislaine Roch, agr.

Soutien administratif : M^{me} Johanne Bisson, préposée
Service aux membres et affaires juridiques

Secrétaire (au besoin) M^{me} Louise Rougeau, agr.
Secrétaire de l'ordre

Mandat

En vertu de l'article 123.3 du Code des professions du Québec, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres. Ce comité a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline à toute personne qui en appelle de la décision du syndic. L'article 123.5 prévoit que le comité de révision peut, dans sa réponse au demandeur :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline;
- suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
- suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle;
- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte.

Activités de l'année

Aucun dossier n'a été référé au comité de révision au cours de l'année 2004-2005.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Les comités aviseurs sont créés pour favoriser le développement de la profession. Ils transmettent des recommandations relativement à des orientations spécifiques. Ils contribuent également à améliorer les mécanismes pour assurer le contrôle de l'exercice de la profession. Ces comités permanents se réunissent, selon les besoins, à certaines périodes de l'année.

Assurance responsabilité professionnelle

Membres du comité

Président :	M. Gaétan Bonneau, agr. M. Robert Blanchette, adm. nommé M. Laurent Boissonneault, agr. M. Charles Labrie, agr. M. Éric Lavoie, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Les principales tâches, pour l'année financière 2004-2005, du comité d'assurance responsabilité professionnelle étaient de rechercher le programme d'assurance responsabilité professionnelle le plus avantageux pour les membres et d'analyser la possibilité d'imposer une assurance responsabilité professionnelle à tous les agronomes.

Activités de l'année

Application du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes

Avec la hausse de prime de 673 \$ à 929 \$, le nombre de membres assurés est passé de 505 à 425. Cette diminution s'explique en partie par certaines demandes de précisions de la part de membres visant à mieux comprendre l'application du règlement précité. À la suite des renseignements obtenus, certains agronomes sont revenus à la charge auprès de leur employeur en leur demandant de prendre fait et cause des actes agronomiques posés par les agronomes œuvrant au sein de leur entreprise.

Par ailleurs, dans un esprit de protection des clients, le service légal de l'OAQ a redoublé d'efforts afin d'effectuer le suivi des déclarations d'assurances annuelles et a accru le croisement d'information permettant d'identifier les agronomes qui donnent des conseils agronomiques alors qu'ils ont déclaré ne pas poser d'actes agronomiques. Des suivis ont ainsi été effectués auprès de huit agronomes.

Étude de l'imposition d'une assurance responsabilité professionnelle obligatoire

Lors du renouvellement du permis d'exercice 2004-2005, plusieurs agronomes assurés avec la police de l'OAQ ont manifesté leur mécontentement face à la hausse de la prime d'assurance

responsabilité professionnelle pour une 3^e année consécutive. Certains ont suggéré d'imposer une assurance responsabilité professionnelle à tous les membres, ce qui implique des modifications au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes et une consultation générale des membres. Le comité a donc étudié la question au cours de deux réunions tenues au printemps 2004.

Les membres du comité ont analysé les possibilités suivantes :

1. Les membres actuellement assurés au montant de 929 \$ continueraient à payer cette prime en plus celle qui serait imposée à tous autres membres actifs (environ 2 850 agronomes). Tous les membres actifs devraient payer pour un des deux types de certificats qui seraient offerts, moyennant une prime de 95 \$ ou de 125 \$, selon le cas.
2. Le deuxième scénario comprendrait un paiement annuel de 25 000 \$ de franchise par l'OAQ, ce qui apparaît impossible au comité compte tenu de la situation financière de l'Ordre. Selon ce scénario les 425 membres assurés actuellement paieraient environ 650 \$ et les 2 400 autres agronomes devraient choisir l'un des deux types de certificats offerts. La prime serait alors de 145 \$ ou 175 \$, selon le cas.
3. Le troisième scénario ne comprendrait aucun paiement de franchise par l'OAQ. Les certificats seraient offerts à 155 \$ et à 185 \$ pour les 2 850 agronomes actifs alors que les 425 assurés selon le régime actuel devraient aussi déboursier environ 650 \$.

Ces trois scénarios ont été soumis aux administrateurs du Bureau lors de la réunion de juin 2004. Compte tenu des coûts trop élevés d'une assurance responsabilité professionnelle obligatoire pour tous les agronomes actifs, le Bureau a décidé de maintenir le *statu quo*, soit de conserver le règlement ainsi que le programme actuels.

Prime d'assurance

Le comité est demeuré vigilant au regard de la prime d'assurance en suivant l'évolution des réclamations. La situation financière du compte des agronomes s'est légèrement améliorée durant l'année financière 2004-2005, permettant de maintenir la prime de 2005-2006 au même tarif que celle de 2004-2005. Un article de la secrétaire de l'ordre a d'ailleurs été publié à ce sujet dans l'édition de janvier-février 2005 de l'*Agro-Nouvelles*.

Je remercie les employées du siège social impliquées dans les travaux du comité soit M^{mes} Louise Rougeau, agr., et Johanne Bisson. Je ne saurais passer sous silence la collaboration de la directrice générale, M^{me} Claudine Lussier, agr., qui appuie M^{me} Rougeau dans les négociations avec le courtier d'assurance. Je remercie également les membres du comité pour leur implication ainsi que tous les agronomes qui nous ont fait part de leurs commentaires au sujet du programme d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes.

GAÉTAN BONNEAU, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Finances

Membres du comité

Président : M. Marco Morin, agr, président
M^{me} Geneviève Dufour, agr.
M. Robert Gélinas, agr.
M. Gilles Guilbault, agr.
M^{me} Louise Leblanc, agr.
M. André Lessard, agr.

Soutien administratif : M^{me} Claudine Lussier, agr.
Directrice générale
M^{me} Suzanne Birtz,
Technicienne en administration

Résumé du mandat

Le mandat confié au comité des finances par les administrateurs du Bureau précise quatre fonctions : préparer le budget, étudier les recommandations du vérificateur à la suite du dépôt des états financiers, planifier la stratégie de placement de l'Ordre et réaliser des mandats *ad hoc*. Si les trois premières font partie intégrante des activités régulières du comité, la quatrième est sujette aux questions pour lesquelles les administrateurs du Bureau désirent recevoir un éclairage.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le comité des finances s'est réuni à quatre reprises, soit les 14 avril, 25 mai et 15 septembre 2004 ainsi que le 23 février 2005. Cette dernière rencontre a eu lieu au siège social de l'Ordre, tandis que les autres se sont déroulées par l'entremise d'une conférence téléphonique. Pour compléter leur travail, les membres ont également échangé à plusieurs reprises par courriel.

En plus de ses activités régulières, le comité des finances s'est penché sur sept mandats *ad hoc* reçus des administrateurs du Bureau :

- analyser la cotisation pour les jeunes agronomes;
- réaliser la planification budgétaire sur trois ans;
- élaborer une politique pour les envois par courriel;
- évaluer et diversifier les sources de revenus de l'Ordre;
- évaluer le coût d'organisation du congrès de l'Ordre;
- analyser les états financiers des sections de l'Ordre des agronomes du Québec;
- étudier la possibilité d'offrir un rabais de cotisation pour les cas particuliers.

Les membres du comité des finances ont analysé une proposition venant du Bureau de revoir le rabais de cotisation accordé aux nouveaux agronomes. Lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2004, les agronomes ont adopté une modification qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005.

Le comité a préparé sa première planification budgétaire sur trois ans (2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007). Cet outil permet aux administrateurs du Bureau d'analyser la situation financière de l'Ordre sur une plus longue période.

La mise en opération de la base de données de l'Ordre a offert plusieurs possibilités dont l'envoi massif d'information par courriel. Lors de leur réunion de septembre 2004, les administrateurs du Bureau ont adopté une politique, développée par le comité des finances, établissant les balises qui encadrent les envois par courriel. Un article résumant les principaux éléments de cette politique a été publié dans le numéro de l'*Agro-Nouvelles* de novembre-décembre 2004.

Les membres du comité se sont également penchés sur les possibilités de diversifier les sources de revenus de l'Ordre. L'envoi d'offres d'emploi par courriel constitue certainement la plus belle réussite à ce chapitre puisqu'en plus de constituer des rentrées d'argent pour l'OAQ, sa popularité démontre que ce service répond à un besoin de nos partenaires de l'agriculture et de l'agroalimentaire. D'autres pistes continueront d'être analysées en 2005-2006.

Les administrateurs du Bureau ont entériné la recommandation du comité des finances de retenir les services du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) pour la réalisation de certains outils de communication du Congrès 2005 de l'OAQ tels la conception graphique du dépliant promotionnel, la production du cahier des participants et du recueil des conférences présenté sur cédérom. Cette entente d'un an avec le CRAAQ sera revue à la lumière des résultats.

En vertu des responsabilités découlant de la Loi sur les agronomes, les membres du Bureau ont mandaté le comité des finances d'analyser les états financiers des sections et de présenter des recommandations à leurs administrateurs, s'il y a lieu. L'exercice a été réalisé pour la première fois en 2004-2005 et les représentants des sections ont reçu des instructions permettant d'améliorer la présentation de leurs états financiers et de leur budget.

Finalement, le comité a étudié la possibilité d'offrir un rabais de cotisation pour les cas particuliers, par exemple d'agronomes pouvant se prévaloir d'un congé parental. Les résultats seront présentés lors de l'assemblée générale de juin 2005.

Remerciements

Je tiens à remercier les autres membres du comité des finances, incluant le personnel du siège social, pour le travail accompli au cours de la dernière année. Leur expérience et leur professionnalisme ont permis de faire progresser ou de mener à terme de nombreux dossiers.

MARCO MORIN, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Formation continue

Membres du comité

Président : M. Serge Rouleau, agr.
 M^{me} Rita-Lise Bergevin, agr.
 M. Luc Cyr, agr.
 M^{me} Geneviève Dufour, agr.
 M. Daniel Rousseau, agr.
 M. Kevin Wade, agr.

Secrétaire et soutien administratif : M^{me} Yveline Martin, agr.
 Répondante en agroenvironnement et chargée de projets

Mandat

Le comité a pour responsabilité de recommander au Bureau les orientations de l'OAQ au chapitre de la formation continue.

Activités de l'année

Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2004, soit les 4 mai, 23 septembre et 30 novembre 2004 ainsi que le 16 février 2005. Le plan de travail a été mis à jour et certains dossiers prioritaires.

Ainsi, la *Politique de formation continue de l'OAQ* a été actualisée et certaines modifications ont été apportées. À la lumière de cette révision, il est apparu aux membres du comité qu'un suivi plus rigoureux de la politique permettrait davantage d'évaluer si celle-ci est toujours adéquate ou si d'autres modifications devraient être envisagées. C'est pourquoi, dans un premier temps, le comité a voulu créer plus de liens avec le comité d'inspection professionnelle (CIP). Par ailleurs, le comité souhaite que des statistiques du nombre d'heures consacrées par les agronomes pour la formation continue soient compilées.

De plus, le comité a relancé le réseau de répondants en formation continue composé d'un responsable pour chaque section de l'OAQ. Ce réseau a pour objectif de profiter de l'expérience acquise et d'éviter de multiplier inutilement les démarches en mettant en commun les renseignements concernant les sessions de formation et même, dans certains cas, d'inviter les membres de plusieurs sections à une même activité de formation donnée dans un endroit facilement accessible à tous.

Le comité a aussi commencé à contacter différents organismes afin de connaître les besoins des agronomes en terme de formation et de vérifier leur intérêt à mettre en commun certaines sessions de formation.

La prochaine année s'inscrira donc dans la continuité des dossiers déjà amorcés.

SERGE ROULEAU, AGRONOME
 PRÉSIDENT DU COMITÉ

Législation

Membres du comité

Président : M. Jacques Laganière, agr.
 M. Stéphane D'Amato, agr.
 M^e Éric Gosselin, agr.

Secrétaire : M^{me} Louise Rougeau, agr.
 Secrétaire de l'ordre

Soutien administratif : M^{me} Johanne Bisson, préposée
 Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Tenir à jour les règlements de l'Ordre en fonction des exigences du Code des professions, des priorités du Bureau et de l'évolution de la pratique agronomique au Québec.

Activités de l'année

Le comité de législation a terminé les travaux entrepris en 2003-2004 au sujet de la révision du Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec. Ce règlement est entré en vigueur le 20 janvier 2005. Le comité a également proposé aux administrateurs de l'Ordre de rédiger une politique concernant les élections, afin de préciser les éléments organisationnels non abordés dans le règlement. Cette nouvelle réglementation était en application lors des élections du printemps 2005.

Le comité a également procédé à la révision du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes, afin de faciliter son interprétation notamment au regard de la gestion d'un cabinet ou d'un bureau. Ce travail a mené à sa fusion avec le Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec, tel que requis par l'Office des professions du Québec. À la suite de la consultation générale des membres, ce règlement a été adopté par les administrateurs lors de la réunion du Bureau tenue en mars 2005 puis transmis à l'Office des professions du Québec, pour adoption et publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Par ailleurs, le comité de législation avait proposé l'ajout de dispositions au Code de déontologie des agronomes afin d'inclure des dispositions concernant la divulgation des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes. Cette modification répondait à une nouvelle exigence du Code des professions (article 60.4) à laquelle sont soumis tous les ordres professionnels. Après la consultation de tous les agronomes et son adoption par le Bureau, le projet de règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 27 octobre 2004. Il devrait entrer en vigueur au début de l'année financière 2005-2006.

En relation avec la publication de la *Politique générale concernant la surveillance des actes agronomiques*, le comité de législation a étudié la pertinence de modifier l'article 65 du Code de déontologie des agronomes afin de simplifier la signature des actes agronomiques posés sous la surveillance d'un agronome. Une consultation générale a été effectuée auprès des membres dans l'édition de septembre-octobre 2004 de l'*Agro-Nouvelles*. Le projet de règlement a été adopté par le Bureau puis transmis à l'Office des professions. Les travaux se poursuivront en 2005-2006 en vue de son application.

Le comité a également poursuivi la rédaction du Projet de Règlement sur l'exercice en société qui permettra aux agronomes d'exercer sous la forme de deux statuts juridiques actuellement interdits aux agronomes : la société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) et la société par actions. Un premier projet du comité avait été commenté par l'Office des professions et le comité attendait les développements dans des projets similaires présentés par d'autres ordres auprès de l'Office des professions du Québec. Ceux-ci étant maintenant disponibles, le comité continuera ses travaux au cours de la prochaine année.

Tout comme l'an dernier, le comité a travaillé sur le projet de règlement qui autorisera certaines classes de personnes à poser des actes agronomiques sous la surveillance d'un agronome. Il permettra aux finissants ainsi qu'aux stagiaires en agronomie et aux personnes qui ont obtenu une équivalence de l'OAQ de poser des actes agronomiques sous certaines conditions. Les travaux sont toujours en cours sur ce projet.

Les membres du comité de législation félicitent M^{me} Louisette Rougeau, agr., ainsi que M^{me} Johanne Bisson, pour la qualité et la régularité de leur travail.

Merci à tous les membres de l'équipe.

JACQUES LAGANIÈRE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Médailles et mérites

Mandat

Les membres des comités de sélection procèdent à l'évaluation des candidatures pour les prix de l'Ordre des agronomes du Québec soit l'Ordre du Mérite agronomique et la Médaille de distinction agronomique. Ils sélectionnent les lauréats et les recommandent aux administrateurs du Bureau.

L'Ordre du Mérite agronomique reconnaît le travail d'agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ou à la cause agronomique tout au long de leur carrière. En 2005, le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique est accordé à MM. Raymond Levallois et Raymond Corriveau, agronomes.

La Médaille de distinction agronomique souligne le travail exceptionnel d'agronomes pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles qui ont contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession d'agronome. En 2005, cette médaille sera remise à M^{me} Brigitte Dumont, agronome.

CLAIRE BOLDUC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

Abitibi-Témiscamingue

Membres du conseil

Présidente :	M ^{me} Chantal Chartier, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Mario Alain, agr.
Conseillère et conseillers :	M. Liham Ithem, agr. M. Rolland Lessard, agr. M ^{me} Manon Mercier, agr. M. Mario Quevillon, agr.

Activités de la présidente

Au cours de l'année 2004-2005, j'ai eu le privilège de siéger avec des consoeurs et des confrères ainsi qu'avec une administratrice et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec au sein du Bureau de l'Ordre pour veiller à l'avancement de la profession.

Activités de la section

Le conseil d'administration de la section a tenu deux réunions au cours de l'année 2004-2005. Le 12 mars 2005, une soirée était organisée pour souligner les 25 ans de vie agronomique de notre collègue, M. Jacques-André Langlois, agr.

La tournée provinciale d'information en agroenvironnement effectuée par l'OAQ, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, a été présentée dans notre région par vidéoconférence le 1^{er} novembre 2004. Quelque 19 personnes ont participé à cette rencontre et ont ainsi pu entendre les représentants des deux instances faire le point sur la situation et leur présenter leurs commentaires.

Je profite de l'occasion pour remercier les administrateurs de la section pour leur implication dans les activités de l'Ordre.

CHANTAL CHARTIER, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Côte-du-Sud

Membres du conseil

Présidente :	M ^{me} Geneviève Dufour, agr.
Vice-présidente :	M ^{me} Karine Verret, agr.
Secrétaire :	M. Romain Rioux, agr.
Trésorier :	M. Jean-Bernard Proulx, agr.
Conseillères et conseiller :	M ^{me} Isabelle Julien, agr. M ^{me} Amélie Pichette, agr. M. Christian Vinet, agr.

Le conseil de la section s'est consacré à l'organisation d'activités professionnelles axées sur la formation continue. Nous avons tenu six réunions depuis l'assemblée annuelle et publié trois *Agro Côte-Sud*. La section est présente au sein du conseil d'administration du Centre de développement bioalimentaire du Québec.

Afin de favoriser la participation de jeunes agronomes au congrès annuel, la section a fait tirer une inscription parmi les agronomes ayant moins de cinq ans de pratique agronomique qui étaient présents à l'assemblée générale annuelle. Cette inscription a été remise à M. Michel Delisle, agr.

Le souper annuel de la section est le moment privilégié pour souligner les actions de nos confrères, dont deux d'entre eux fêtaient leur 25 ans de vie agronomique, soit M. Pierre Rochefort, agr., et M. Jean-Marie Lord, agr.

Par ailleurs, nous avons tenu trois activités sur les sujets suivants : le plan d'aménagement de la MRC de Kamouraska, un panel de discussion sur les protéines animales et végétales dans notre alimentation ainsi que sur l'Amérique à l'ère du bien-être animal et nous avons reçu la Tournée d'information en agroenvironnement présentée par l'Ordre des agronomes, en collaboration avec le ministère de l'Environnement.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs activités ont été offertes cette année. Le taux de participation aux activités varie grandement. Je tiens à remercier tous les agronomes qui ont participé à la vie de la section et surtout les administrateurs pour leur importante implication dans les réunions. Sans la collaboration de tous, ces activités n'auraient pas eu lieu.

Merci

GENEVIÈVE DUFOUR, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Est du Québec

Membres du Conseil

Président :	M. Philippe Dionne, agr.
Vice-présidente :	M ^{me} Mylène Gagnon, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Émilien Roy, agr.
Conseillère et conseillers :	M. Daniel Bélanger, agr. M. Réginald Belzile, agr. M ^{me} Stéphanie Landry, agr. M. Jacques Pelletier, agr.

Les orientations de la section

Le plan d'action défini par les administrateurs de la section demeure orienté vers l'intégration des nouveaux membres, les activités de formation professionnelle et le maintien d'un sentiment d'appartenance à la section.

Les réunions du conseil

Les administrateurs se sont réunis à trois reprises au cours de l'année 2004-2005 afin de planifier les activités sociales et de formation continue destinées aux membres de la section.

Activités réalisées

Au cours de la dernière année, cinq activités ont été proposées aux membres de la section de l'Est du Québec. Compte tenu du vaste territoire couvert par notre section, les activités se sont tenues dans des secteurs différents afin de rejoindre le plus grand nombre d'agronomes :

- partie de sucre lors de l'AGA, à Sayabec au mois d'avril 2004;
- au mois d'août, tournoi de golf à Saint-Mathieu;
- au mois d'octobre, tournée d'information en agroenvironnement OAQ-MENV réalisée en collaboration avec l'OAQ à Rimouski;
- au mois de novembre, visites industrielles des entreprises Viandes du Breton inc. et Premier Tech Ltée., à Rivière-du-Loup;
- party de Noël au mois de décembre, tenu dans la municipalité du Bic.

Bulletin de liaison

L'utilisation du courrier électronique étant de plus en plus généralisée, nous avons utilisé cet outil de communication afin de diffuser de l'information aux membres de la section. Ainsi, quatre bulletins OAQ-SEQ ont été rédigés au cours de l'année.

En conclusion

La participation des membres à chacune des activités réalisées démontre l'importance de la tenue de ces rencontres pour le développement de la profession. Je tiens donc à remercier les membres du conseil de la section pour leur précieux travail, de même que tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation de ces activités.

PHILIPPE DIONNE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Estrée – Bois-Francs

Membres du conseil

Président : M. Hugo Fréchette, agr.
(jusqu'en décembre 2004)
M. René Baillargeon, agr.
(depuis décembre 2004)

Vice-président et
secrétaire-trésorier : M. Patrice Biron, agr.

Conseillères et
conseillers : M. René Baillargeon, agr.
(jusqu'en décembre 2004)
M^{me} Suzie Gingras, agr.
M. Dominic Labrie, agr.
M. Denis Perron, agr.
M^{me} Amélie Pouliot, agr.

Au cours de l'année se terminant, les administrateurs du conseil de section se sont réunis à cinq reprises pour traiter de divers sujets reliés aux activités professionnelles et sociales.

Activités professionnelles et sociales

Lors de la dernière assemblée générale de la section de l'Estrée – Bois-Francs, M. Serge Lebeau, agr., a fait une présentation sur le Cadre stratégique agricole (CSA).

Le congrès annuel 2004 de l'OAQ, tout comme l'assemblée générale de l'Ordre, s'étant tenus dans notre région, des administrateurs du conseil de section se sont impliqués en tant que bénévoles pour le bon déroulement de ces journées.

Au mois d'octobre dernier, une visite professionnelle a attiré plus de 30 personnes. Cette activité se déroulait dans la région des Bois-Francs. Nous avons alors visité le couvoir provincial de la Coop fédérée à Victoriaville et l'usine de transformation de sirop d'érable de la coopérative Citadelle située à Plessisville. Ces visites furent des plus enrichissantes et nous prévoyons renouveler l'activité de visites professionnelles l'an prochain.

Le conseil a aussi organisé le « dîner des jubilaires ». Une soixantaine de personnes se sont réunies afin de célébrer les 25 ans de vie agronomique de M^{me} Line Landry, agr., de M^{me} Rachel Lebeau, agr., et de M. Paul Rouillard, agr. Félicitations à ces jubilaires et aux organisateurs !

Au cours de nos réunions, la section de l'Estrée – Bois-Francs s'est questionnée sur le rôle de la section et de ses administrateurs. Lors du départ de M. Hugo Fréchette, agr., président de la section, une lettre des administrateurs du conseil de section a été transmise aux membres du Bureau de l'OAQ demandant d'obtenir une clarification du rôle de la section. Afin de permettre aux membres de statuer sur ce sujet, un point est prévu à cet effet à l'ordre du jour de l'AGA de la section qui se tiendra en avril 2005.

La tenue d'activités professionnelles et sociales demande beaucoup de dévouement de la part des administrateurs. Je tiens à les remercier pour leur travail et leur implication dans le rôle de conseiller pour la section. Je tiens aussi à remercier tous les membres de la section qui ont participé à nos activités car, sans eux, nos efforts ne seraient pas récompensés.

RENÉ BAILLARGEON AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Laval – Rive-Nord

Membres du conseil

Président :	M. Éric Léger, agr.
Vice-président :	M. Charles Bergeron, agr.
Trésorier :	M. François Quesnel, agr.
Conseillères et conseiller :	M ^{me} Mélissa Gagnon, agr. M ^{me} Mélodie Juteau, agr. M. Philippe Lefrançois, agr.
Secrétaire :	M ^{me} France Duhaime

Le conseil de section s'est réuni à quatre reprises au cours de la dernière année pour traiter de divers sujets reliés aux activités professionnelles et sociales. Le président de la section (ou un remplaçant) a, quant à lui, siégé à cinq reprises aux réunions régulières du Bureau ainsi qu'à sept réunions extraordinaires par conférence téléphonique.

La section a tenu trois activités de formation continue sous la forme de déjeuners ou de dîners-causerie. D'abord une présentation du Cadre stratégique agricole (CSA) offerte par M. Charles Cantin, agr., a eu lieu le 26 avril 2004 et a réuni 15 participants. Le 24 septembre 2004, 30 personnes ont assisté à une conférence donnée par M. Jacques Proulx, président de Solidarité rurale du Québec, sur le thème de la cohabitation entre agriculteurs et ruraux. Enfin, le 22 février 2005, M. Yves Gagnon, chroniqueur horticole, est venu entretenir les 15 participants présents de génétique semencière.

La section a de plus organisé deux activités sociales, soit une partie amicale de balle molle entre les agronomes des deux sous-sections, qui n'a pu être tenue, faute de participants, et un souper pour souligner les 50 ans de vie agronomique, en 2005, de huit agronomes de la section.

ÉRIC LÉGER, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Montréal – Rive-Sud

Membres du conseil

Président :	M. René Mongeau, agr.
Vice-président :	M. Gabriel Perras, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Odile Putod
Trésorière :	M ^{me} Nadia Faraj, agr.
Conseillère générale :	M ^{me} Josée Chicoine, agr.
Conseillères et conseiller régionaux :	
Longueuil :	M ^{me} Martine Giguère, agr.
Saint-Jean :	M ^{me} Emmanuelle Arès, agr. M ^{me} Nadia Faraj, agr.
Valleyfield :	M. Jean Duval, agr. M ^{me} Catherine Faucher, agr.

Intégration des jeunes agronomes

L'année 2004-2005 a été pour la section de Montréal – Rive-Sud l'occasion par excellence de contribuer au développement de la profession, par la mise sur pied d'un projet-pilote de mentorat, caressé depuis longtemps par l'OAQ. Un projet motivant qui rejoignait directement l'un de nos objectifs, soit celui de soutenir l'intégration des nouveaux agronomes à la profession. À cette fin, le sous-comité formé des agronomes M^{mes} Nadia Faraj et Emmanuelle Arès, ainsi que M. Gabriel Perras, M^{me} Caroline Veillette, chargée de projets à l'OAQ, et M. René Mongeau, a préparé et réalisé le plan de mise en place du projet. Six nouveaux agronomes ont répondu à cette invitation, lesquels ont pu être jumelés à des agronomes d'expérience qui ont accepté d'être leurs mentors. La période d'accompagnement par mentorat, débutée à l'automne, se poursuit jusqu'en septembre prochain. Un processus d'évaluation du projet suivra afin d'orienter l'OAQ sur le mode d'instauration du mentorat à l'échelle de la province.

Toujours dans cette optique d'intégration des jeunes à la profession, nous avons aussi mis sur pied cette année le projet « Agronome d'un jour », en lien avec l'Association des futurs agronomes du Québec de l'Université McGill, offrant ainsi aux étudiantes et aux étudiants l'occasion d'accompagner un ou une agronome de la section dans le cadre de son travail au cours d'une journée de leur choix. Onze étudiantes ont donc répondu à cette offre, lesquelles ont pu facilement trouver des parrains prêts à les accueillir.

Hommage aux agronomes

Malgré l'importance du projet de mentorat, nous n'avons pas négligé pour autant les autres priorités de la section. Ainsi, nous avons rendu hommage l'automne dernier aux agronomes célébrant leurs 25 ou 50 années de vie agronomique lors d'une soirée « Vins et fromages » qui s'est tenue au Collège McDonald, question de revenir aux sources. Les participants ont, par ailleurs, eu l'occasion de se laisser impressionner par le nouveau poulailler de la faculté d'agronomie qu'ils ont pu visiter par la même occasion. Grâce aux talents des organisateurs M^{me} Josée Chicoine, MM. Jean Duval et François Ouellette, ce fut une soirée de haute distinction où la finesse des produits a été bien conjuguée avec la qualité de l'occasion. Près de 50 personnes sont venues célébrer avec les neuf jubilaires présents.

Activités professionnelles et sociales

La section a aussi collaboré à accueillir dans la région la tournée provinciale de l'OAQ sur la mise à niveau agroenvironnemental. M^{me} Yveline Martin, agr., répondante en agroenvironnement de l'OAQ, accompagnée de M. Jacques Roy, agr., du ministère de l'Environnement, ont pu répondre aux principales interrogations des personnes présentes. Provenant de différents secteurs d'activité, plus de 35 agronomes sont venus assister à cette rencontre tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Par ailleurs, le succès du déjeuner-causerie de l'an dernier nous a incité à récidiver cette année. Les administrateurs, M^{me} Emmanuelle Arès, agr. et M. Gabriel Perras, agr., ont donc profité du cadre du Salon de l'agriculture pour organiser celui-ci. La conférencière invitée, M^{me} Pascale Tremblay, agr., animatrice de l'émission « Cultivé et bien élevé » est venue nous entretenir d'un sujet préoccupant en ces temps où l'agriculture souffre de son image : « les défis de la communication agricole auprès du grand public ». Sa conférence engagée a suscité un échange des plus intéressants entre les participants et M^{me} Tremblay a su combler les attentes. Nous comptons donc faire de l'événement « Le Salon de l'agriculture » une occasion annuelle pour tenir un déjeuner-causerie avec un invité de marque.

Enfin, on ne peut passer sous silence l'organisation du fameux tournoi de golf de la section de Montréal – Rive-Sud. Encore en 2004, grâce aux organisateurs chevronnés, M. François Ouellette, agr. et M^{me} Josée Chicoine, agr., cette journée a été fort appréciée autant des amateurs que des néophytes. Cet événement historique (25 ans en 2005) constitue, d'année en année, un rendez-vous à ne pas manquer.

Diffusion et visibilité de la profession

Des membres du conseil de la section ont aussi généreusement contribué à la représentation de l'OAQ. Ainsi, j'ai représenté l'OAQ, de même que M. Gabriel Perras, agr., au stand de l'Ordre lors du Salon de l'agriculture alors que M^{me} Emmanuelle Arès, agr., a participé à la journée-carrière du Collège du Saint-Nom-de-Marie. Les agronomes M. Gabriel Perras et M^{me} Catherine Faucher siègent aussi sur le comité étudiant du Collège Macdonald, soit l'AFAQ.

Agronomes retraités

Les agronomes retraités de la section maintiennent toujours leur activité annuelle où plus de 50 personnes se sont rencontrées encore cette année grâce au dynamisme de M. Pierre A. Ostiguy, agr., qui garde sa verdeur et son dynamisme. Bravo M. Ostiguy !

Administration

Tout ceci a nécessité bien sûr quelques rencontres du conseil administratif de la section au cours de l'année. Le conseil s'est donc réuni à cinq occasions pour l'administration des affaires de la section.

J'en profite donc ici pour remercier très sincèrement chacun et chacune pour son dévouement, son implication et ses bonnes idées, sans quoi de telles réalisations n'auraient pu être faites. Je voudrais aussi remercier les agronomes qui ont participé à ces activités et contribué de ce fait à garder notre motivation et à poursuivre notre travail. Merci aussi à tous les bénévoles de la section qui ont aussi pris part aux différents comités de l'OAQ et qui ont ainsi contribué à faire avancer la profession en 2004.

RENÉ MONGEAU, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Outaouais

Membres du conseil

Président :	M. Marco Morin, agr.
Vice-président :	M. Jean-Jacques Simard, agr.
Conseillers :	M. Pierre Bilodeau, agr. M. Claude Fortin, agr. M. Sylvain Leclerc, agr.
Secrétaire-trésorière :	M ^{me} Francine Brunet, agr.

Les activités du président

Pour une troisième année consécutive, j'ai siégé au comité administratif et j'ai également continué d'assumer la présidence du comité des finances de l'OAQ.

Le 11 novembre, à Montréal, j'ai participé à la deuxième journée du colloque national organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) dans le cadre du 30^e anniversaire du Code des professions et du système professionnel. J'ai également participé au dîner gala de ce même événement.

J'ai représenté l'Ordre lors du lancement du programme de développement de l'agriculture de la ville de Gatineau. Placé sous le thème « Gatineau cultive son avenir », cet événement a eu lieu le 18 novembre 2004.

Les activités du conseil

Le conseil s'est réuni de façon formelle à deux reprises, soit les 30 juin et 23 septembre 2004. Entre les réunions, les communications se sont surtout effectuées par l'entremise du courriel. En plus de planifier les activités pour l'année et de veiller aux affaires courantes, le conseil s'est penché à quelques reprises sur des sujets soumis par l'Ordre.

Les activités de la section

La Tournée provinciale d'information en agroenvironnement, organisée en collaboration par l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) et le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), s'est arrêtée en Outaouais le 8 novembre dernier. À cette occasion, 26 agronomes ont échangé sur divers sujets reliés à l'agroenvironnement avec M^{me} Yveline Martin, agronome et répondante en agroenvironnement à l'OAQ, et M. Jacques Roy, agronome au MENV.

La troisième édition de la soirée reconnaissance a eu lieu le 26 novembre 2004 au *Relais Château Cartier*. Organisée sous la forme d'un *Vins et fromages*, elle a attiré 29 personnes. Nous en avons alors profité pour honorer nos collègues fêtant leurs 25 ou 55 ans de vie agronomique, accueillir les agronomes de notre section qui ont joint les rangs de l'Ordre au cours de la dernière année, ceux et celles qui se sont distingués par l'obtention de prix ou de médailles de même que les agronomes de la région qui se sont impliqués bénévolement dans les structures de l'Ordre à l'exception des administrateurs actuels de la section.

En diffusant les invitations auprès des agronomes, la section a supporté, pour une quatrième année, les agrirencontres organisées par des collègues de la région. Le 6 décembre 2004, un bilan des activités de la dernière année de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) a été présenté de même que les principaux projets en cours et à venir. Le 17 février 2005, les participants ont eu droit à une mise à jour du dossier agricole à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Finalement, nos collègues, MM. Yves Lévesque et Daniel Berthiaume, agronomes, ont présenté le « Bilan du plan quinquennal 2000-2005 pour l'agroalimentaire de l'Outaouais et perspectives pour 2005-2010 » le 24 mars 2005. 54 personnes ont assisté à ces trois rencontres dont 31 étaient des agronomes.

Remerciements

J'aimerais remercier les autres membres du conseil de la section pour leur implication et leur dévouement au cours de la dernière année.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec. Je les remercie pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme.

Des remerciements vont également aux administrateurs du Bureau avec qui j'ai eu le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers soumis à celui-ci.

Je tiens finalement à remercier M^{me} Claire Bolduc, particulièrement, et M. Louis Lesage pour leur contribution exceptionnelle à la vie de l'Ordre. L'honneur de les côtoyer durant les cinq dernières années m'a permis de connaître des personnes dévouées et animées par des idéaux élevés.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux,

MARCO MORIN, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Québec

Membres du conseil

Président : M. Conrad Bernier, agr.

Vice-présidente : M^{me} Nancy Morin, agr.

Conseillère et
conseillers : M. M'hammed Bouaïcha, agr.
M. Robert Dallaire, agr.
M. Jocelyn Douh  ret, agr.
M. Andr   Lessard, agr.
M^{me} Karinne Normand, agr.
M. Serge Proulx, agr.

Secr  taire-tr  sorier : M.   ric Lavoie, agr.

Au cours de l'ann  e 2004-2005, le conseil de la section a tenu sept rencontres des administrateurs. Les priorit  s du conseil d'administration sont demeur  es les m  mes que par les ann  es pass  es soit d'organiser des activit  s d'animation, de formation, de valorisation de l'expertise des agronomes de la section et de visibilit   de la profession.

Le comit   de liaison avec les   tudiants a poursuivi son travail sous la responsabilit   de M^{me} Karinne Normand, agr. Les activit  s supervis  es par ce sous-comit   furent principalement le parrainage (agronome d'un jour) et diff  rentes d  marches touchant le cheminement pr  paratoire    la vie agronomique.

Encore cette ann  e, le tournoi de golf de l'agroalimentaire, sous la responsabilit   de M. Andr   Lessard, agr., a connu un autre formidable succ  s. L'  v  nement a r  uni au-del   de 150 golfeurs auxquels se sont ajout  s plusieurs consoeurs et confr  res pour partager le repas. La Soir  e des G  n  rations 2005 a c  l  br   la r  colte d'agronomes des ann  es 1955 et 1980. M.   ric Lavoie, agr., assist   de M. Andr   Lessard, agr., et M. Serge Proulx, agr., ont vu    l'organisation de cet   v  nement toujours fort appr  ci  . Aussi, plus de 180 agronomes ont particip      nos trois d  jeuners-causeries ayant pour th  mes :

- Savoir-faire et savoir-  tre dans la relation agronome / producteur;
- Les pesticides en milieu rural et en milieu urbain, nouvelles perspectives;
- L'Am  rique    l'  re du bien-  tre animal.

Le déjeuner des retraités a encore attiré près de 100 convives lors d'une rencontre amicale à l'Hippodrome de Québec.

Deux rencontres concernant le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) ont également eu lieu dans le cadre de la tournée OAAQ - MENV sur l'agroenvironnement.

Nous avons encore pu compter sur la collaboration de nos membres lors de la tenue de nombreuses activités telles la SAAC, la lutte contre l'ambrosia et la collecte de nourriture de Moisson-Québec. Ces activités nous permettent de mieux faire connaître la profession agronomique au grand public.

Il est important de mentionner la contribution de nombreux bénévoles aux comités légaux et administratifs de l'Ordre. Plusieurs participent activement au sein des comités suivants : assurance responsabilité professionnelle, admission, inspection professionnelle, formation continue, équivalences, etc.

Encore cette année, la section de Québec désire remercier le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) pour sa précieuse collaboration en permettant l'envoi des messages de rappel des activités de la section par son réseau.

CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

Membres du conseil

Président :	M. Yvan Girard, agr.
Vice-président :	M. Sébastien Girard, agr. (jusqu'au 20 janvier 2005) M. Martin Garon, agr. (depuis le 20 janvier 2005)
Secrétaire :	M. Richard Wieland, agr.
Trésorière :	M ^{me} Francine Croft, agr.
Conseillères :	M ^{me} Martine Bergeron, agr. (depuis le 20 janvier 2005) M ^{me} Christine Gagnon, agr. (Formation continue) M ^{me} Marilou Laprise, agr. (Publiciste)

Orientation de la section

La section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord compte 107 membres. Le plan d'action défini par les administrateurs de la section demeure orienté vers l'intégration des nouveaux membres, les activités de formation continue et le maintien d'un sentiment d'appartenance à la section.

Réunions du conseil

Le conseil d'administration de la section s'est réuni à quatre reprises au cours de la dernière année pour traiter de divers sujets reliés au plan d'action. Nous avons discuté de différents dossiers principalement pour organiser les activités auxquelles les membres de la section ont participé au cours de la dernière année.

Activités

La première activité de la section s'est déroulée sous la forme d'un « 5 à 7 » lors duquel nous avons souligné l'arrivée de neuf nouveaux agronomes inscrits au Tableau des membres de notre section. Une trentaine d'agronomes étaient alors présents, dont sept nouveaux membres. La deuxième activité a été une formation organisée par le siège social sur un sujet du jour, soit la préparation de PAEF. Cette activité, tenue le 25 octobre dernier, a réuni 18 membres. Enfin, nous avons souligné les 25 années de vie agronomique de M^{me} Sylvie Denis, de M^{me} Nicole Jalbert et de M. Jean-Claude Gagné, agronomes. Cette activité s'est avérée un succès, tant au niveau de la participation que de l'organisation. Une quarantaine de personnes ont participé à cette soirée tenue à Métabetchouan – Lac-à-la-Croix.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil de la section pour leur précieuse collaboration et leur dévouement envers leurs consoeurs et confrères. J'estime que le travail de ces agronomes mérite d'être souligné et c'est pourquoi, je les remercie au nom de tous les agronomes de la section.

YVAN GIRARD, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Saint-Hyacinthe

Membres du Conseil

Président :	M. Marc Trudelle, agr.
Vice-président :	M. Karl Hébert, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Mélissa Hébert
Conseillère et conseillers :	M. Christian Forget, agr. M. Sylvain Goyette, agr. M ^{me} Mélanie Hardy, agr. M. Julien Santerre, agr. M. Sébastien Turner, agr.

J'aimerais remercier tous les membres du conseil pour leur disponibilité et leur dynamisme tout au long de l'année. Le conseil a tenu trois réunions régulières afin de voir à la bonne marche des affaires de la section, discuter des sujets concernant les affaires de l'Ordre et organiser des activités.

Trois activités ont été organisées au cours de l'année financière 2004 - 2005 :

- Un souper causerie avec M^{me} Evelyne Barrette, agr., et M^{me} Lynn Gagnon, agr., sur la situation du bassin de la rivière Yamaska concernant l'utilisation des pesticides et le prochain Code de gestion des pesticides (AGA du 21 avril 2004);
- Notre traditionnel « Vins et fromages » qui a attiré au-delà de 100 agronomes et conjoints. Nous y avons d'ailleurs souligné les 25 ans de carrière agronomique et accueilli nos nouveaux agronomes;
- Des membres bénévoles de la section ont aussi rencontré les visiteurs au stand de l'Ordre des agronomes lors du Salon de l'agriculture, en janvier 2004.

Plusieurs membres du conseil de la section ont effectué des représentations au nom de la section ou de l'Ordre des agronomes au cours de la dernière année financière, dont notamment :

- remise des diplômes à l'ITA de Saint-Hyacinthe;
- cérémonie d'assermentation des nouveaux agronomes à Longueuil;
- assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe;
- stand au Salon de l'agriculture en janvier 2004;
- remise d'une bourse au nom de la section à un étudiant de l'ITA de Saint-Hyacinthe dans le cadre du Gala Méritas.

De plus, d'autres commandites et bourses ont été accordées à :

- la Société d'agriculture pour le *Trophée Donat-Grégoire* remis dans le cadre du Bal des Moissons;
- la Fondation Édouard-Brochu de l'ITA de St-Hyacinthe (Gala Méritas).

MARC TRUELLE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Trois-Rivières – Nicolet

Membres du conseil

Président :	M. Robert Gélinas, agr.
Vice-président :	M. André St-Hilaire, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Lucien Rheault, agr.
Publiciste :	M ^{me} Marie-Andrée Faucher, agr.
Conseillère et conseillers :	M ^{me} Marie-Andrée Audet, agr. M. Luc Béland, agr. M. Larry Bernier, agr. M. Gérald Tessier, agr.

D'entrée de jeu, il est primordial de vous mentionner que j'ai passé une année extraordinaire à la présidence de la section de Trois-Rivières – Nicolet. Je me vois très privilégié d'avoir à côtoyer des membres du conseil aussi dynamiques et ayant le désir de se surpasser. Vous permettez à notre section d'atteindre les plus hauts sommets. Je vous remercie pour votre implication tout au cours de l'année.

Voici donc le bilan de nos activités pour la période 2004-2005.

Notre 5^e édition du tournoi de golf (40 personnes) du 17 septembre 2004 s'est déroulée dans un nouvel environnement situé près de la rivière Saint-Maurice. Pour le souper, nous avons eu l'honneur de recevoir les membres du Bureau de l'OAQ. Ils ont été à même de constater la synergie qui nous lie au milieu agricole régional.

Au cours du mois de novembre nous avons été particulièrement actifs dans notre section. La tournée provinciale d'information en agroenvironnement, réalisée conjointement par l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) et le ministère de l'Environnement (MENV) s'est arrêtée dans notre région le 1^{er} novembre et a attiré quelque 44 personnes. Le vendredi 12 novembre, la section accueillait 21 personnes pour la visite des étangs d'épuration du « Grand Trois-Rivières ». Le 24 novembre, M. Yvon Douville, agr., a présenté aux 10 personnes présentes, l'historique de la réduction de l'usage des herbicides en grandes cultures au Québec en s'appuyant sur son expérience personnelle avec les producteurs agricoles. Il a aussi profité de l'occasion pour nous parler de sa profession d'agronome liée à son travail d'agriculteur.

Lors d'un « 4 à 7 » tenu le 16 décembre 2004, un groupe formé d'une dizaine d'agronomes ont partagé leurs opinions sur l'agroenvironnement, en fonction du contexte actuel. Ces réflexions mèneront à l'organisation d'une demi-journée sur le sujet, en avril prochain.

Le 5 février 2005, la section invitait ses membres à sa dégustation « Vins et fromages » annuelle. L'événement a eu lieu à l'École d'agriculture de Nicolet et a attiré 35 personnes. Cette année, nous en étions à notre 3^e édition de cette activité. Nous y avons honoré M. Larry Bernier, agr., qui a œuvré pendant 35 années dans l'enseignement à l'École secondaire Jean-Nicolet et à l'École d'agriculture de Nicolet. Selon les témoignages et les anecdotes de ses étudiants, il fut un enseignant émérite et un exceptionnel professeur de biologie.

De plus, nous avons collaboré avec les organismes du milieu à la tenue des « Agri-rencontres » et parrainé le *Trophée Donat-Grégoire* remis dans le cadre du Bal des Moissons à Drummondville.

Enfin, nous avons tenu une dizaine de réunions pour planifier et réaliser nos activités et, à titre de président de la section, j'ai participé à six réunions du Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec.

Un remerciement spécial aux membres de la section qui participent activement à nos activités.

ROBERT GÉLINAS, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

L'Ordre du Mérite agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné, en 2005, à MM. Raymond Corriveau et Raymond Levallois, agronomes, le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Cette haute distinction reconnaît le travail de ces agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ainsi qu'à la cause agronomique dans le domaine des idées et des faits tout au long de leur carrière. Ces prix leur seront remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Québec en juin 2005.

La Médaille de distinction agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné, en 2005, à M^{me} Brigitte Dumont, agronome, la Médaille de distinction agronomique. Cette distinction souligne le travail exceptionnel réalisé par M^{me} Dumont dans la mise sur pied et le développement du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), à la suite de la fusion du CPAQ, du CPVQ et du Groupe GÉAGRI. Ses qualités de gestionnaire, alliées à une audace et à une détermination peu communes, lui ont permis de relever le défi de réorganiser l'ensemble des activités de ce nouvel organisme et d'assurer sa pérennité au plan financier, tout en conservant et en stimulant la participation des membres et des équipes de travail. Ce prix sera remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Québec en juin 2005.

Le Prix Henri-C.-Bois

Le Prix Henri-C.-Bois, décerné au bénévole de l'année, a été remis, en 2005, à M^{me} Nancy Morin, agronome. Par ce geste, le Bureau de l'OAQ souligne de façon particulière la contribution exceptionnelle de cette agronome à l'avancement des affaires de l'Ordre. Plus spécifiquement, par son implication et ses travaux, M^{me} Morin a assuré le positionnement de la profession et contribué à la précision du rôle de l'agronome dans le domaine des golfs, notamment en raison de l'entrée en vigueur de l'article 73 du Code de gestion des pesticides.

50 ans de vie agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres. Félicitations aux agronomes suivants :

M. René Belzile, agronome
M. Claude Bouchard, agronome
M. René Cloutier, agronome
M. Pierre-Albert Ostiguy, agronome

M. Yves Paradis, agronome
M. Denis Perras, agronome
M. Daniel A. Séguin, agronome
M. Paul Vermette, agronome

Aux administrateurs de
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Verrier Paquin Hébert
Longueuil SENCRL

Longueuil,
le 11 mai 2005

VERRIER PAQUIN HÉBERT
LONGUEUIL SENCRL
Comptables agréés

Résultats

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2005		2004	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Produits				
Cotisations brutes	1 069 414 \$	1 073 346 \$	973 060 \$	976 849 \$
Ristournes aux sections	(37 429)	(36 902)	(34 057)	(33 500)
	1 031 985	1 036 444	939 003	943 349
Admission à la pratique et équivalences	48 475	47 499	37 400	45 588
Congrès (Annexe A)	61 825	77 222	78 900	76 714
Activités de formation	1 750	14 280	-	24 213
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	11 500	22 272	15 000	11 722
Gain sur cession de placements	-	3 280	-	-
Produits financiers	21 500	21 933	20 000	28 661
Subventions	121 385	72 305	91 270	65 134
Autres produits (Annexe B)	49 564	44 595	35 078	24 910
	1 347 984	1 339 830	1 216 651	1 220 291
Charges				
Salaires	559 240	550 236	557 800	557 576
Avantages sociaux	69 905	61 987	72 514	61 061
Abonnements et documentation	2 000	1 742	2 000	2 360
Activités de formation	1 925	8 175	-	10 663
Assurances	3 355	3 537	5 250	5 147
Bourses	9 000	7 238	9 000	8 998
Télécommunications	15 450	13 457	13 500	14 689
Congrès (Annexe A)	59 825	69 089	68 900	72 910
Cotisations	15 000	15 033	13 250	13 631
Déplacements et réunions (Annexe C)	201 620	190 155	169 800	164 502
Intérêts et frais bancaires	4 000	1 362	650	206
Occupation des locaux (Annexe D)	52 260	51 262	52 460	50 460
Poste	12 000	14 038	12 000	13 568
Publications (Annexe E)	84 100	75 534	97 120	54 968
Publicité et promotion	25 294	13 724	38 038	22 221
Secrétariat (Annexe F)	50 700	55 813	48 807	53 051
Services professionnels (Annexe G)	155 750	145 329	130 775	139 804
Amortissement des immo- bilisations corporelles	13 150	12 469	12 660	13 193
Amortissement des actifs incorporels	10 848	10 979	8 140	10 211
	1 345 422	1 301 159	1 312 664	1 269 219
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 562 \$	38 671 \$	(96 013) \$	(48 928) \$

(Voir les notes complémentaires)

Évolution des actifs nets

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

			2005	2004
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début	92 384 \$	251 691 \$	344 075 \$	393 003 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(23 448)	62 119	38 671	(48 928)
Investis en immobilisations	9 132	(9 132)	-	-
Solde à la fin	78 068 \$	304 678 \$	382 746 \$	344 075 \$

(Voir les notes complémentaires)

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 032 580 \$	772 561 \$
Dépôt à terme (note 4)	175 000	175 000
Débiteurs	32 136	10 426
Frais payés d'avance	24 906	26 366
Placements réalisables au cours du prochain exercice	30 000	30 000
	1 294 622	1 014 353
Placements (note 5)	306 529	233 737
Immobilisations corporelles (note 6)	31 839	42 526
Actifs incorporels (note 7)	46 229	49 858
	1 679 219 \$	1 340 474 \$

Au nom du conseil d'administration

Claire Boldue, agr., administrateur

Marco Morin, agr., administrateur

(Voir les notes complémentaires)

Bilan

AU 31 MARS

	2005	2004
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	331 576 \$	248 362 \$
Produits reportés par anticipation	951 728	730 597
	1 283 304	978 959
Avantages incitatifs reportés	13 169	17 440
	1 296 473	996 399
 ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	78 068	92 384
Actifs nets non affectés	304 678	251 691
	382 746	344 075
	1 679 219 \$	1 340 474 \$

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2005	2004
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	38 671 \$	(48 928) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 469	13 193
Amortissement des actifs incorporels	10 979	10 211
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(4 271)	(4 009)
Gain sur cession de placements	(3 280)	-
	54 568	(29 533)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	284 095	210 725
	338 663	181 192
Activités d'investissement		
Dépôt à terme	175 000	(25 000)
Acquisition de placements	(223 349)	(6 552)
Encaissement de placements	153 837	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 782)	(17 593)
Acquisition d'actifs incorporels	(7 350)	(5 223)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	-
	96 356	(54 368)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	435 019	126 824
Espèces et quasi-espèces au début	772 561	645 737
Espèces et quasi-espèces à la fin (note 8)	1 207 580 \$	772 561 \$

(Voir les notes complémentaires)

1. Statut et nature des activités

L'Ordre est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 août 1937 et, depuis juillet 1973, régi par le Code des professions du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif du bilan.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthode d'amortissement	Durées
		Durée restante
Améliorations locatives	Linéaire	du bail
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 et 10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Durées
Base de données	10 ans
Logiciels	3 ans

2. Principales conventions comptables (suite)

Avantages incitatifs reportés

Les avantages incitatifs obtenus à la signature du bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 126 mois, et sont portés en diminution de la charge d'occupation des locaux.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces sont composées de l'encaisse et des placements à court terme liquides dont l'échéance est de 90 jours et moins.

Juste valeur des instruments financiers

Les informations requises sur la valeur des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers ont été présentées.

3. Informations sur les résultats

	2005	2004
Aide gouvernementale incluse dans les activités de formation	- \$	10 000 \$
Aide gouvernementale incluse dans les autres produits	- \$	3 000 \$
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(4 271) \$	(4 009) \$

4. Dépôt à terme

Le dépôt à terme porte intérêts au taux de 1,75 % et vient à échéance en avril 2005.

Notes complémentaires

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

5. Placements

	2005	2004
Obligations portant intérêts à des taux variant de 2,65 % à 4,8 %, échéant d'avril 2005 à janvier 2010 à la valeur d'acquisition (valeur marchande de 269 971 \$)	270 000 \$	151 000 \$
Fonds commun de placement, à la valeur d'acquisition valeur marchande de 53 240 \$)	66 529	112 737
	336 529	263 737
Placements réalisables au cours du prochain exercice	(30 000)	(30 000)
	306 529 \$	233 737 \$

6. Immobilisations corporelles

			2005	2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Biens utilisés dans l'exploitation :				
Améliorations locatives	12 927 \$	3 853 \$	9 074 \$	10 370 \$
Matériel informatique	20 839	16 125	4 714	10 122
Mobilier et équipement de bureau	69 476	51 425	18 051	22 034
	103 242 \$	71 403 \$	31 839 \$	42 526 \$

7. Actifs incorporels

			2005	2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels amortis :				
Base de données	51 718 \$	10 010 \$	41 708 \$	39 621 \$
Logiciels	17 758	13 237	4 521	10 237
	69 476 \$	23 247 \$	46 229 \$	49 858 \$

Notes complémentaires

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

8. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2005	2004
Débiteurs	(21 710) \$	12 536 \$
Frais payés d'avance	1 460	9 392
Créditeurs	83 214	(5 005)
Produits perçus par anticipation	221 131	193 802
	284 095 \$	210 725 \$

Espèces et quasi-espèces

	2005	2004
Encaisse	1 032 580 \$	772 561 \$
Dépôt à terme	175 000	-
	1 207 580 \$	772 561 \$

9. Instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements cotés correspond approximativement à leur valeur boursière.

10. Engagements

Bail

L'organisme est locataire en vertu d'un bail venant à échéance en avril 2008. Les loyers minimums futurs totalisent 140 699 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2006	45 632 \$
2007	45 632 \$
2008	45 632 \$
2009	3 803 \$
2010	- \$

Location-exploitation

Le total des obligations de l'organisme, en vertu de contrats de location-exploitation d'équipements de bureau, est de 14 359 \$ et comprend les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2006	11 680 \$
2007	2 679 \$
2008	- \$
2009	- \$
2010	- \$

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2005.

Renseignements complémentaires

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

Annexe A Congrès

	2005		2004	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Produits				
Inscriptions	27 776 \$	38 057 \$	30 320 \$	31 264 \$
Commanditaires et contributions	32 000	28 850	38 000	36 200
Autres	2 049	10 315	10 580	9 250
	61 825	77 222	78 900	76 714
Charges				
Communications	1 100	1 145	1 000	1 031
Déplacements et location d'équipement	11 800	18 483	19 800	24 638
Fournitures de bureau, impression et publicité	10 752	11 553	13 770	12 833
Hôtellerie, banquets et réceptions	35 171	36 675	33 930	33 630
Rémunération et assurances	200	736	-	778
Autres	802	497	400	-
	59 825	69 089	68 900	72 910
	2 000 \$	8 133 \$	10 000 \$	3 804 \$

Annexe B Autres produits

	2005		2004	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Commandites - Forum normes de pratique en fertilisation	- \$	- \$	- \$	3 000 \$
Commandites - Guide d'accompagnement	-	7 000	-	-
Contributions des sections	17 094	-	25 538	6 300
Frais administratifs	12 520	9 674	3 250	3 600
Frais de réouverture de dossiers	2 625	8 850	1 750	5 475
Guides et autres documents	3 700	10 612	325	454
Divers	13 625	8 459	4 215	6 081
	49 564 \$	44 595 \$	35 078 \$	24 910 \$

Renseignements complémentaires

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

Annexe C Déplacements et réunions

	2005		2004	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Bureau et comité				
administratif	38 000 \$	57 238 \$	38 000 \$	37 172 \$
Inspection professionnelle	20 000	15 957	10 000	18 320
Enquêteurs	-	4 382	-	-
Représentants de l'Ordre	43 750	48 583	48 250	38 204
Syndics	4 500	3 033	4 500	3 460
Comités consultatifs				
Agrément des programmes	1 100	1 090	1 100	1 036
Finances	1 750	883	2 250	809
Formation continue	2 500	2 383	1 500	2 681
Internet	250	-	-	-
Législation	750	385	1 000	454
Médaille, Mérites et autres prix	500	227	500	-
Résolutions	100	70	100	82
Comités d'orientation				
Ad hoc - Normes de pratique en fertilisation	11 920	406	-	1 387
Ad hoc - PAEF	16 800	2 520	6 750	3 173
Ad hoc - autres comités	5 500	4 828	5 000	2 851
Comités légaux				
Admission à la pratique	35 850	35 180	35 750	39 019
Arbitrage des comptes	350	-	350	-
Assurance responsabilité professionnelle	1 000	747	-	1 108
Discipline	4 250	4 238	4 250	2 014
Équivalences	750	453	500	815
Formation des agronomes	1 500	296	1 500	735
Inspection professionnelle	10 000	7 256	8 000	11 182
Révision	500	-	500	-
	201 620 \$	190 155 \$	169 800 \$	164 502 \$

Annexe D Occupation des locaux

	2005		2004	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Assurance du mobilier	1 300 \$	1 355 \$	1 200 \$	1 258 \$
Entretien du local	500	737	500	294
Location des locaux	41 960	41 960	42 260	41 960
Taxe d'affaires	8 500	7 210	8 500	6 948
	52 260 \$	51 262 \$	52 460 \$	50 460 \$

Renseignements complémentaires

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

Annexe E Publications

	2005		2004	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Bulletin Agro-Nouvelles				
Composition et impression	24 900 \$	24 046 \$	24 720 \$	28 823 \$
Manutention et poste	9 500	8 365	10 300	10 767
Services professionnels	7 300	9 555	7 200	9 071
Autres	400	232	400	366
	42 100	42 198	42 620	49 027
Guide pour la prestation de services professionnels en agronomie				
Composition et impression	7 000	-	6 500	-
Mémento de l'agronome				
Services professionnels	35 000	33 336	48 000	3 961
Petit dictionnaire				
Composition et impression	-	-	-	1 980
	84 100 \$	75 534 \$	97 120 \$	54 968 \$

Annexe F Secrétariat

	2005		2004	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Fournitures de bureau	8 850 \$	9 029 \$	8 250 \$	9 862 \$
Frais service de paies	1 250	1 271	1 200	1 024
Imprimerie	10 750	12 663	9 500	13 537
Location et contrat d'entretien d'équipement	14 050	16 019	13 450	13 893
Messagerie	4 500	6 167	4 000	3 669
Perfectionnement du personnel	3 500	3 304	5 132	4 101
Rapport annuel	7 350	6 760	6 850	6 965
Répertoire	450	600	425	-
	50 700 \$	55 813 \$	48 807 \$	53 051 \$

Renseignements complémentaires

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

Annexe G Services professionnels

	2005		2004	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Enquêteurs	15 000 \$	9 202 \$	10 000 \$	16 059 \$
Juridiques	42 000	62 570	25 000	49 499
Planification stratégique	-	-	8 000	750
Experts en fertilisation	4 500	3 766	4 500	5 335
Syndics	82 000	53 351	73 500	51 707
Vérification	5 750	5 500	4 750	5 500
Vice-présidence	-	-	525	2 308
Autres	6 500	10 940	4 500	8 646
	155 750 \$	145 329 \$	130 775 \$	139 804 \$

Budget 2005-2006

	2006 Budget (non vérifié)	2005 Réel
Produits		
Cotisations brutes	1 107 610 \$	1 073 346 \$
Ristournes aux sections	(38 766)	(36 902)
	1 068 844	1 036 444
Admission à la pratique et équivalences	47 125	47 499
Congrès	69 380	77 222
Activités de formation	-	14 280
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	31 200	22 272
Gain sur cession de placements	-	3 280
Produits financiers	25 000	21 933
Subventions	16 975	72 305
Autres (note 1)	40 166	44 595
	1 298 690	1 339 830
Charges		
Salaires	555 974	550 236
Avantages sociaux	63 937	61 987
Abonnements et documentation	2 000	1 742
Activités de formation	-	8 175
Assurances	3 625	3 537
Bourses	8 000	7 238
Télécommunications	14 650	13 457
Congrès	64 380	69 089
Cotisations	15 475	15 033
Déplacements et réunions (note 2)	185 300	190 155
Intérêts et frais bancaires	1 200	1 362
Occupation des locaux	51 544	51 262
Poste	16 000	14 038
Publications	38 400	75 534
Publicité et promotion	29 346	13 724
Secrétariat (note 3)	55 400	55 813
Services professionnels (note 4)	170 600	145 329
Amortissement des immobilisations corporelles	10 915	12 469
Amortissement des actifs incorporels	10 585	10 979
	1 297 331	1 301 159
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 359 \$	38 671 \$

Budget 2005-2006

Note 1

Autres produits

	2006	2005
	Budget (non vérifié)	Réel
Commandites - Forum normes de pratique en fertilisation	- \$	- \$
Commandites - Guide d'accompagnement	-	7 000
Contribution des sections	12 096	-
Frais administratifs	9 575	9 674
Frais de réouverture de dossiers	6 375	8 850
Guides et autres documents	6 020	10 612
Divers	6 100	8 459
	40 166 \$	44 595 \$

Budget 2005-2006

Note 2

Déplacements et réunions

	2006	2005
	Budget (non vérifié)	Réel
Bureau et comité administratif	45 000 \$	57 238 \$
Inspection professionnelle	20 000	15 957
Enquêteurs	6 000	4 382
Représentants de l'Ordre	33 250	48 583
Syndics	4 500	3 033
Comités consultatifs		
Agrément des programmes	1 100	1 090
Finances	1 250	883
Formation continue	4 500	2 383
Internet	-	-
Législation	500	385
Médaille, Mérites et autres prix	500	227
Résolutions	100	70
Comités d'orientation		
Ad hoc - Normes de pratique en fertilisation	2 250	406
Ad hoc - PAEF	7 950	2 520
Ad hoc - autres comités	4 000	4 828
Comités légaux		
Admission à la pratique	37 550	35 180
Arbitrage des comptes	350	-
Assurance responsabilité professionnelle	500	747
Discipline	4 250	4 238
Équivalences	750	453
Formation des agronomes	1 500	296
Inspection professionnelle	9 000	7 256
Révision	500	-
	185 300 \$	190 155 \$

Budget 2005-2006

Note 3 Secrétariat

	2006	2005
	Budget (non vérifié)	Réel
Fournitures de bureau	8 925 \$	9 029 \$
Frais service de paies	1 575	1 271
Imprimerie	11 875	12 663
Location et contrat d'entretien d'équipement	16 975	16 019
Messagerie	4 750	6 167
Perfectionnement du personnel	3 500	3 304
Rapport annuel	7 350	6 760
Répertoire	450	600
	55 400 \$	55 813 \$

Note 4 Services professionnels

	2006	2005
	Budget (non vérifié)	Réel
Enquêteurs	12 000 \$	9 202 \$
Juridiques	65 500	62 570
Planification stratégique	-	-
Experts en fertilisation	4 500	3 766
Syndics	77 000	53 351
Vérification	6 000	5 500
Vice-présidence	-	-
Autres	5 600	10 940
	170 600 \$	145 329 \$



**Ordre
des agronomes
du Québec**

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal (Québec) H2L 1L3
Téléphone : (514) 596-3833 • Télécopieur : (514) 596-2974 • Courriel : agronome@oaq.qc.ca
<http://www.oaq.qc.ca>